RÉGIE DE L'ÉNERGIE

ÉTABLISSEMENT D'UN MÉCANISME DE RÉGLEMENTATION INCITATIVE ASSURANT LA RÉALISATION DE GAINS D'EFFICIENCE PAR LE DISTRIBUTEUR D'ÉLECTRICITÉ ET LE TRANSPORTEUR D'ÉLECTRICITÉ

DOSSIER : R-3897-2014 Phase 1

RÉGISSEURS : Mme DIANE JEAN, présidente

Me LISE DUQUETTE M. BERNARD HOULE

AUDIENCE DU 27 AVRIL 2017

VOLUME 15

CLAUDE MORIN Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me JEAN-FRANÇOIS OUIMETTE procureur de la Régie;

L'UNE DES MISES EN CAUSE EST : Me

YVES FRÉCHETTE procureur de Hydro-Québec Transport (HQT)

INTERVENANTS:

Me STEVE CADRIN

procureur de l'Association hôtellerie Québec et de l'Association des restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ)

Me GUY SARAULT

procureur de l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et du Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE-CIFO)

Me NICOLAS DUBÉ et Me PAULE HAMELIN procureurs d'Énergie Brookfield Marketing (EBM)

Me ANDRÉ TURMEL

procureur de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (Section Québec) (FCEI)

Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD procureure du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

Me DOMINIQUE NEUMAN

procureur de Stratégies énergétiques et de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (SÉ/AQLPA)

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>PAGE</u> |
|--|-------------|
| | |
| PRÉLIMINAIRES | 4 |
| PREUVE DU RNCREQ | |
| PHILIP RAPHALS | |
| PHILIPPE BOURKE | |
| VINCENT MOREAU | |
| INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD | 7 |
| CONTRE-INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE | 33 |
| INTERROGÉS PAR LA FORMATION | 36 |
| PLAIDOIRIE PAR Me YVES FRÉCHETTE | 41 |
| PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIOUE NEUMAN | 114 |

- 4 -

| 1 | L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce vingt-septième |
|----|---|
| 2 | (27e) jour du mois d'avril : |
| 3 | |
| 4 | PRÉLIMINAIRES |
| 5 | |
| 6 | LA GREFFIÈRE : |
| 7 | Protocole d'ouverture. Audience du vingt-sept (27) |
| 8 | avril deux mille dix-sept (2017), dossier R-3897- |
| 9 | 2014 Phase 1. Établissement d'un mécanisme de |
| 10 | réglementation incitative assurant la réalisation |
| 11 | de gains d'efficience par le Distributeur |
| 12 | d'électricité et le Transporteur d'électricité. |
| 13 | Poursuite de l'audience. |
| 14 | LA PRÉSIDENTE : |
| 15 | Maître Thibault-Bédard. |
| 16 | Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD : |
| 17 | Oui. Bonjour. Prunelle Thibault-Bédard pour le |
| 18 | RNCREQ. Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur, |
| 19 | Madame les Régisseurs. Je tiens d'abord à vous |
| 20 | remercier d'avoir accommodé nos disponibilités pour |
| 21 | l'horaire, c'est très apprécié. Vous remarquerez |
| 22 | qu'il y a une troisième personne assise dans notre |
| 23 | équipe qui n'avait pas été annoncée comme témoin. |
| 24 | C'est monsieur Vincent Moreau qui est le nouveau |
| 25 | directeur général du RNCREQ qui aurait aimé prendre |

| 1 | la parole quelques minutes pour présenter le RN et |
|----|---|
| 2 | la vision qui guide notre intervention dans ce |
| 3 | dossier. Son CV n'a pas été déposé, mais je |
| 4 | pourrais le faire dans les plus brefs délais. Donc, |
| 5 | s'il n'y a pas d'objection de la part de mon |
| 6 | collègue et de la vôtre |
| 7 | Me YVES FRÉCHETTE : |
| 8 | Je n'ai pas d'objection, Madame la Présidente. |
| 9 | Bonjour. Je n'ai pas d'objection. Bonjour au panel |
| 10 | également. |
| 11 | LA PRÉSIDENTE : |
| 12 | Pas d'objection. |
| 13 | Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD : |
| 14 | D'accord. Merci. Les CV à jour de messieurs Bourke |
| 15 | et Raphals ont été déposés sous les cotes C-RNCREQ- |
| 16 | 0070 et 0071. Il y a également la présentation |
| 17 | PowerPoint de monsieur Raphals qui a été déposée |
| 18 | sous la cote C-RNCREQ-0069. Toutefois, il y a eu |
| 19 | quelques petites modifications qui ont été |
| 20 | apportées à la présentation. La version imprimée |
| 21 | que vous avez est la version à jour et je déposerai |
| 22 | la version modifiée sur le SDÉ cet après-midi. |
| 23 | Peut-être, Philip, au début Monsieur Raphals, au |
| 24 | début de votre présentation, vous pourrez nous |
| 25 | indiquer où exactement il y a eu des changements |

| 1 | pour qu'on le sache. Donc, les témoins sont prêts à |
|----|---|
| 2 | être assermentés. |
| 3 | |
| 4 | PREUVE DU RNCREQ |
| 5 | L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017), ce vingt-septième |
| 6 | (27e) jour du mois d'avril, ONT COMPARU: |
| 7 | |
| 8 | PHILIP RAPHALS, directeur général du Centre Hélios, |
| 9 | ayant une place d'affaires au 326, boulevard Saint- |
| 10 | Joseph Est, bureau 100, Montréal (Québec); |
| 11 | |
| 12 | PHILIPPE BOURKE, vice-président développement |
| 13 | stratégique et affaires publiques chez Réseau |
| 14 | Environnement, ayant une place d'affaires au 255, |
| 15 | boulevard Crémazie Est, bureau 750, Montréal |
| 16 | (Québec); |
| 17 | |
| 18 | VINCENT MOREAU, directeur général du Regroupement |
| 19 | national des conseils régionaux de l'environnement |
| 20 | du Québec, ayant une place d'affaires au 50, rue |
| 21 | Sainte-Catherine Ouest, Montréal (Québec); |
| 22 | |
| 23 | LESQUELS, après avoir fait une affirmation |
| 24 | solennelle, déposent et disent : |
| 25 | |

- 1 INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD:
- Q. [1] Merci. Alors, le seul élément de preuve qui n'a
- 3 pas encore été adopté dans le présent dossier est
- 4 la présentation d'aujourd'hui. Donc, Monsieur
- 5 Raphals, pouvez-vous nous confirmer que vous avez
- 6 préparé cette présentation et qu'elle constitue
- 7 votre témoignage?
- 8 M. PHILIP RAPHALS:
- 9 R. Oui.
- 10 Q. [2] Parfait. Et Monsieur Bourke, confirmez-vous que
- 11 vous avez contribué à sa préparation, qu'elle
- 12 constitue votre témoignage également et que vous
- 13 l'adoptez comme preuve au nom du RN?
- 14 M. PHILIPPE BOURKE:
- 15 R. Oui.
- Q. [3] Je vous remercie. Alors, nous allons commencer
- 17 avec la présentation de monsieur Moreau.
- 18 M. VINCENT MOREAU:
- 19 R. Merci beaucoup. Donc, vous savez que le
- 20 Regroupement représente les seize (16) conseils
- 21 régionaux de l'environnement du Québec. Donc,
- j'aimerais commencer en disant que les CRE se
- distinguent des autres organisations
- 24 environnementales grâce à certains éléments dont
- celui d'un réseau qui est structuré d'intervenants

- 8 - Me P. Thibault-Bédard

branchés sur les enjeux locaux et nationaux. On a un enracinement dans le milieu et une présence dans toutes les régions, une approche constructive axée sur les solutions et également un rôle de... on joue un rôle de veille, de vigie et de suivi continuel sur l'ensemble des grands enjeux environnementaux québécois.

On a un rôle de catalyseur, entremetteur, ainsi qu'un rôle d'influenceur auprès des décideurs pour faire avancer les dossiers environnementaux.

On est des partenaires privilégiés, prestigieux pour la réalisation de projets fédérateurs et immobilisateurs.

Donc, pour nous, au niveau de la vision sur le secteur de l'énergie, l'énergie est essentielle au fonctionnement et au développement des sociétés modernes. En contrepartie, elle est responsable des plus importants problèmes environnementaux auxquels fait face l'humanité et qui menacent les conditions d'existence sur terre.

(10 h 04)

On peut parler d'épuisement des ressources, changement climatique, pollution, déchets. Et selon le Regroupement, si on veut souscrire à une vision à long terme du développement de l'énergie tout en

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- 9 - Me P. Thibault-Bédard

travaillant concrètement à la résolution de ces problématiques, il nous faut viser ces deux cibles, les cibles suivantes : soutenir en priorité les mesures d'économie d'énergie dont l'efficacité énergétique et l'aménagement du territoire; favoriser la substitution des énergies fossiles et polluantes par les sources d'énergie locales, propres et renouvelables.

Le développement durable, c'est un cadre d'analyse qu'on privilégie. La Loi sur le développement durable s'applique à l'ensemble des ministères, organismes du gouvernement du Québec, dont Hydro-Québec et la Régie de l'énergie. Le cadre d'analyse de la Régie de l'énergie implique déjà la recherche du développement durable puisqu'elle a le mandat de favoriser la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel, comme au plan collectif.

Dans le cadre du présent dossier, le regroupement considère que huit des seize (16) principes de la Loi sur le développement durable sont particulièrement interpellés, dont celui de l'équité et la solidarité sociale, et la protection de l'environnement, l'efficacité économique, la

1 prévention, le respect de la capacité des supports

des écosystèmes, la production et consommation

3 responsable, le principe de pollueur-payeur et

4 l'internalisation des coûts.

5 Dans le cadre de la nouvelle stratégie de

6 développement durable, ce qui a été adopté

7 récemment, donc, nous, ce qu'on préconise, c'est

8 renforcer justement la prise en compte du

9 développement durable et la lutte contre les

10 changements climatiques dans les processus

11 décisionnels du gouvernement. Je vous remercie.

12 Q. [4] D'accord. Et, Monsieur Moreau, je vous

demanderais en même temps d'attester pour le

14 bénéfice de la formation que vous avez, en tant que

15 nouveau directeur général du RN, donné le mandat à

16 monsieur Bourke de poursuivre la représentation des

intérêts du RN dans ce dossier étant donné qu'il

18 est impliqué depuis le départ.

19 R. Je le confirme, oui.

20 Q. [5] D'accord. Je vous remercie. Alors, on va

21 maintenant donner la parole à monsieur Bourke qui

va nous expliquer comment la vision exprimée par

23 monsieur Moreau s'articule dans le cadre du présent

dossier.

17

M. PHILIPPE BOURKE :

R. Merci beaucoup. Effectivement, mon intervention ici
est surtout de situer comment on a fait le pont
entre les préoccupations véhiculées par le
regroupement des CRE et le dossier actuel en
sachant, d'une part, qu'il faut rappeler que le
regroupement fait depuis longtemps la promotion du
recours aux instruments économiques comme outil de

protection de l'environnement.

Donc, on considère qu'un mécanisme incitatif comme celui qui est discuté ici en est un bon exemple. Donc, depuis longtemps, nous, on travaille à promouvoir ça à travers différentes approches. On a produit des documents. On a participé à des processus, dont celui qui impliquait Gaz Métro au début des années deux mille (2000) et finalement à travers notre implication dans différents dossiers. En ce qui concerne spécifiquement Hydro-Québec, on a aussi disons introduit, participé à la réflexion sur ces enjeux-là à travers deux dossiers, donc celui R-3398-98 et celui de R-3405-98.

Il faut dire que le recours aux incitatifs économiques, aussi c'est dans l'ère du temps, c'est-à-dire que ce n'est pas seulement nous qui en

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- 12 - Me P. Thibault-Bédard

parlons. De plus en plus, les gouvernements et différentes associations insistent pour aller dans ce sens-là, reconnaissant la pertinence et l'efficacité de ces mécanismes-là pour améliorer la protection de l'environnement, mais dans une perspective où on conjugue parfaitement bien aussi les autres intérêts économiques et sociaux. Donc, je vous donne, par exemple, les travaux que Switch mène et aussi ceux de la Commission de l'écofiscalité du Canada, entre autres. Par rapport au processus de mécanisme de réglementation incitative, nous, on considère que c'est vraiment d'une importance capitale si on veut améliorer la réglementation de l'industrie de l'électricité. Et donc, c'est pourquoi qu'on participe à ce dossier depuis le début du processus. Il faut rappeler que, depuis l'entrée en fonction de la Régie de l'énergie et de son mandat de contrôle des activités réglementaires d'Hydro-Québec, il y a eu des modifications au fil du temps graduellement dans ces activités réglementaires. Mais on sent que, en ce moment, à cause de ce dossier-là, on accélère de façon assez importante l'évolution des pratiques. Et en ce sens-là, il faut rappeler à quel point, nous, on juge qu'il

2.2

- 13 - Me P. Thibault-Bédard

faut le faire avec sérieux et avec rigueur. Et c'est pourquoi je rappelle l'importance qu'on accorde à ce dossier-là.

Ce qu'on espère à la fin, c'est que ce mécanisme de réglementation soit en phase avec l'intérêt public et les attentes de la société québécoise en matière d'économie, de protection de l'environnement et de développement social. Et pour nous, bien, évidemment ça comporte énormément d'opportunités. Mais en même temps, il y a des risques. Si on se trompe; si on ne fait pas les bonnes choses; si on ne réfléchit pas correctement; si on n'est pas rigoureux dans notre approche de l'analyse, on peut aussi se retrouver avec un mécanisme qui, au contraire, n'apportera pas non seulement les bénéfices escomptés mais pourrait même être... amener des conséquences non souhaitables.

(10 h 09)

Donc, en terminant, rappel de la même chose qu'on avait dit à l'époque du mécanisme pour le Distributeur, on est conscient et on pense que l'une des principales conditions de succès du nouveau mécanisme ça va être de trouver une façon que ce mécanisme se déploie de manière à ce que le

1 Transporteur ait le goût d'y participer autant que

2 nous. Alors, merci. Là-dessus, je vais laisser la

3 parole à monsieur Raphals.

4 M. PHILIP RAPHALS:

5 R. Bonjour, Madame la Présidence, Maître Duquette,

6 Monsieur Houle, c'est un plaisir d'être ici avec

7 vous ce matin. Alors, j'ai quelques points que

j'aimerais vous en parler. Le cadre de base,

disons, de l'audience dans laquelle on se trouve

10 est défini, je crois, surtout par la position du

11 Transporteur et son expert, la position de l'expert

de l'AQCIE, PEG, monsieur Lowry, et bien sûr la

13 décision D-2017-43.

de sortie.

9

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Alors, en se basant, justement, sur cette décision, il semble qu'il y a plusieurs points de consensus, qu'on n'a pas besoin de traitement additionnel, que je nomme les plus importants ici, que ce soit un MRI du type plafonnement de revenu, que ce soit un terme de quatre (4) ans avec les traitements de l'inflation, tels que prévus, avec le mécanisme de partage MTÉR et aussi d'une clause

Je voulais rajouter quelques mots sur cet élément de clause de sortie en faisant un peu de perspective historique, en profitant de mes cheveux

| gris et le fait que je nage dans ces eaux depuis |
|---|
| longtemps. Alors, j'ai retourné consulter la Loi |
| 50, qui est la loi qui a créé la Régie en mil neuf |
| cent quatre-vingt-seize (1996). Et à l'article 49, |
| alinéa 1, numéro 4, on lit : |
| Lorsqu'elle fixe ou modifie un tarif |
| la Régie doit notamment : |
| Prévoir des mesures ou des mécanismes |
| incitatifs pour favoriser |
| l'amélioration de la performance du |
| distributeur et la satisfaction des |
| besoins des consommateurs; |
| Alors, le libellé a changé légèrement avec les |
| modifications mais l'essentiel reste là. Et ma |
| perception au fil des ans c'est que la question du |
| mécanisme incitatif a évolué très lentement, |
| surtout avec les notions d'indicateurs de |
| performance. Il y a des listes d'indicateurs qui |
| sont suivies, qui serviront un jour pour une vraie |
| un état de mécanisme incitatif mais ça n'a pas |
| vraiment progressé plus loin que ça. |
| Alors arrive la Loi sur le budget, et je |
| pense que c'est deux mille treize (2013), avec |
| l'article 48.1 qui, tout à coup, dit : « Fais-le et |
| fais-le maintenant. » Alors, depuis, évidemment, on |

- 16 - Me P. Thibault-Bédard

embarque dans une évolution très rapide, avec une date butoir, où on passe plusieurs étapes. De façon que, comparé à d'autres juridictions, qui ont évolué vers la réglementation incitative, je pense qu'on peut dire qu'on avance assez rapidement.

Et ce fait d'avancer rapidement avec...

dans cette audience j'ai deux experts de points de
vue très différents sur plusieurs choses, crée, je
pense, des risques importants. La solution de ces
risques, la mitigation se trouve surtout en phase
3, et j'espère que la phase 3 aura le temps et les
ressources nécessaires pour aller vraiment
profondément sur les questions parce que les
décisions vont déterminer... vont avoir des impacts
majeurs sur quatre (4) ans, au moins.

Mais la notion de clause de sortie est aussi importante. Dans le sens que, bon, si finalement on se trompe et ça ne marche pas, qu'il y a quand même une façon de revenir.

Alors, cela dit, j'aimerais passer aux points qui ne sont pas de consensus. Les points en litige, dont le plus important, de loin, est le traitement des coûts en capital. Bon, tout le monde est d'accord que les mises en service varient beaucoup d'année en année et que les montants de

| 1 | cette variation sont assez importants pour affecter |
|----|---|
| 2 | le rendement de l'entreprise au total. Mais le |
| 3 | point du litige c'est l'implication de cette |
| 4 | variabilité à l'égard de l'application d'une |
| 5 | formule du type I-X aux coûts en capital. |
| 6 | (10 h 14) |
| 7 | Selon la proposition du Transporteur, le |
| 8 | mécanisme incitatif se limiterait à vingt-trois |
| 9 | pour cent (23 %) des revenus requis et le point de |
| 10 | monsieur Lowry que je pense doit être respecté est |
| 11 | en citant le paragraphe 224 de la décision. Avant |
| 12 | de passer je n'aurais pas dû changer l'acétate |
| 13 | mais en tout cas. Mais alors, le paragraphe 224 de |
| 14 | la décision de la Régie dit : |
| 15 | Afin de respecter les objectifs prévus |
| 16 | à l'article 48.1 de la Loi, la Régie |
| 17 | est d'avis qu'elle doit chercher à |
| 18 | favoriser l'application de la Formule |
| 19 | d'indexation à davantage de coûts que |
| 20 | ceux qui sont actuellement indexés |
| 21 | dans le cadre de la formule |
| 22 | paramétrique. |
| 23 | Je pense que c'est la même situation avec le |
| 24 | Transporteur, il y a déjà une formule paramétrique |
| 25 | et la proposition du Transporteur ne modifie pas de |

façon majeure la portée du mécanisme.

Alors maintenant, pour le coeur du différent, PEG a présenté une analyse Kahn où il simule, finalement, l'application du mécanisme incitatif dans le passé, il a trouvé qu'avec un facteur X de point 89 (0.89) et avec des paramètres qui sont indiqués dessus, pour les poids et les différents facteurs, que la valeur indexée, qui est la ligne noire ici, se rapproche assez prochement au véritable revenu requis expérimenté dans les années antérieures. Et monsieur Lowry, je pense qu'il a tiré la conclusion de cet acétate, donc je peux le citer, il a dit :

So, how far did the company actually get, hypothetically, from the targeted rate of return and it was a matter of two percent (2%). In other words, they overearned by two percent (2%) and then, they underearned by two percent (2%). And it's just phenomenal to me that anyone would think that that type of variation is unacceptable in an MRI. I mean that's what incentive regulation looks like and that's what will assuredly occur for Hydro-Québec

Distribution as well. 1 2 Alors selon lui, c'est exactement ce qu'on prévoit 3 dans la réglementation incitative, c'est tout à 4 fait normal. Alors les experts de Concentric ont 5 pris précisément ces données et ils les ont 6 présentées de façon différente. Ils ont présenté 7 les écarts et donc ça, c'est un tableau de... un graphique de leur présentation où ils ont indiqué 8 9 que ça vient, justement, des graphiques de l'autre. Alors on voit effectivement le creux en deux mille 10 11 dix (2010), c'est le même creux. Et monsieur Coyne a conclu, maintenant, j'ai la citation, c'est le 12 13 vingt-quatre (24) avril, page 53, 14 ... we would characterise as broad 15 swings in HQT's ROE that are related 16 purely to the adopting the I minus X 17 (I-X) model for HQT. 18 Et ensuite, prochaine page, il a dit 19 ... do we want to determine how much 20 that capital spend is based on what 21 inflation happens to be in a 22 particular year and an X factor. Alors donc, pour lui, ça, c'est une démonstration 23 24 que l'inclusion des coûts en capital crée une 25 variabilité inacceptable au niveau du rendement du

- 20 - Me P. Thibault-Bédard

Transporteur. Alors les deux experts sont... voient exactement les mêmes données de façon totalement différente. Alors je pensais que ça serait utile de creuser un peu plus loin sur ces données-là, de voir si on peut apprendre autre chose.

Alors une chose qui est assez évidente est que le... et je vais peut-être vous encourager de garder la page avec le graphique de Concentric sur les prochains acétates, je vais référer souvent à ce graphique-là qui est l'autre avant, qui est la page... cette page ici. Alors si vous avez ça en papier devant vous, ça sera plus facile à suivre.

Alors imaginons dans le graphique qu'on a fait l'année 1, l'année coût de service, en deux mille cinq (2005). Donc, selon le graphique on est à zéro, mais on en est aux années deux mille six, sept et huit (2006, 2007, 2008), on est à plus deux pour cent (2%). Donc si le « rebasing » ou si l'année initiale aurait été en deux mille cinq (2005), on aurait eu un excédent de rendement de deux pour cent (2%) dans les années 2, 3 et 4. Toutefois, si l'année 1 aurait été en deux mille sept (2007), situation différente, parce que là, en deux mille huit (2008), il n'y a aucune différence. Donc, c'est exactement comme prévu. Alors, en année

- 21 - Me P. Thibault-Bédard

3, il y aura un déficit de un pour cent (1 %) et à l'année 4, un déficit de quatre pour cent (4 %) avec la chute importante.

5 t

(10 h 19)

Un autre exemple c'est dans les faits le « rebasing » en deux mille onze (2011). On aurait eu des excédents de un (1 %), trois (3 %) et un pour cent (1 %) pour chacune des années avec une moyenne donc de un point sept pour cent (1,7 %). Autrement dit, je vais revenir donc à ce graphique-là. Étant donné qu'on regarde toujours une tanche de quatre ans et on regarde les années 2, 3, 4 en relation avec l'année 1, la situation est très différente selon où tombe l'année 1. Ça, c'est le premier constat. Et aussi il rappelle qu'en chaque année les déficits et excédents seraient partagés avec la clientèle en fonction du MTÉR.

Alors si on fait ça systématiquement et on se pose des questions, alors c'est quoi le résultat moyen si le « rebasing » est en deux mille cinq (2005)? La moyenne, comme on a vu, est deux pour cent (2 %). Mais si on commence en deux mille six (2006) la moyenne sur les trois ans suivantes est à moins... un peu moins que zéro, un peu dans le négatif. Si on avait commencé en deux mille sept

- 22 - Me P. Thibault-Bédard

(2007) ou deux mille huit (2008) ou deux mille neuf (2009), il aurait été tout en négatif à cause de la grande chute deux mille dix (2010) qui aurait un impact important. Par contre, si on avait fait le coût de service en deux mille dix (2010) on aurait vu un excédent important dans les années deux mille onze (2011), douze (2012) et treize (2013).

Et maintenant étant donné que... en présumant on va faire ça périodiquement, chaque quatre ans, alors si on fait en deux mille cinq (2005) on va aussi faire en deux mille neuf (2009). Si on commence en deux mille six (2006) on va aussi le faire en deux mille dix (2010). Alors on peut combiner ces deux-là. Alors si l'année 1 avait été en deux mille cinq (2005) avec un « rebasing » en deux mille neuf (2009) on aurait eu deux pour cent (2 %), une moyenne de deux pour cent (2 %) de rendement excédentaire dans la première MRI, mais un déficit de un point neuf (1,9 %), presque le même chiffre, dans le deuxième MRI.

Si on avait fait le premier MRI en commençant deux mille six (2006) avec un « rebasing » en deux mille dix (2010), alors on aurait eu un déficit, un petit déficit dans le premier MRI, mais un déficit de deux pour cent

(2 %) dans le deuxième MRI.

Et si on avait commencé en deux mille sept (2007) on aurait eu un déficit moyen de moins un point sept (-1,7 %)... un déficit moyen de un point sept pour cent (1,7 %) dans la première MRI, mais un excédent du même ordre de grandeur dans le deuxième.

Je pense que ça donne un peu de sens à ce qu'a dit monsieur Lowry, qu'effectivement ce genre de « mechanism » il y a des écarts, il y a aussi une grande tendance à une équilibration au fil du temps et à mon avis - ce qui ne compte pas, c'est votre avis qui compte - mais à mon avis ça rend ces écarts généralement acceptables.

Mais maintenant on peut se poser la question : d'où vient toute cette variabilité?
Alors pour ce faire j'ai... j'ai pris le document HQT-9, Document 1 du dernier dossier tarifaire.
C'est le document produit à chaque tarifaire sur la planification du réseau de transport, dans lequel il y a des tableaux détaillés indiquant les investissements par catégorie pour chaque année pendant... sur dix (10) ans. C'est projet par projet avec des totaux pour chaque... chaque souscatégorie. Il faut se rappeler, ce sont des

- 24 - Me P. Thibault-Bédard

investissements et pas la mise en service, mais
donc c'est... Comme monsieur Coyne a dit cette
question : est-ce qu'on veut gérer le « cash flow »
d'investissement avec... l'investissement c'est
l'argent vraiment dépensé chaque année qui... qui
est mentionné ici.

Alors commençons avec les investissements ne générant pas de revenus additionnels. Il y en a trois catégories : le maintien des actifs, qui est le bleu, le maintien et l'amélioration de la qualité, qui est l'orange et le respect des exigences. Bon, respect des exigences est généralement un montant très limité, sauf en deux mille sept (2007) et aussi deux mille seize (2016)... deux mille dix-sept (2017) et deux mille seize (2016). Vous savez sans doute mieux que moi exactement pourquoi, mais ce... je présume que dans le contexte d'une MRI ce serait un facteur Z. Alors on peut mettre ça à côté.

20 (10 h 24)

Alors on constate que le maintien des actifs, le montant est significatif et il y a une certaine variation, mais quand même il y a une certaine stabilité aussi. Et dans la deuxième catégorie ça devient aussi assez stable. Alors le total et la

- 25 - Me P. Thibault-Bédard

- 1 ligne jaune est la moyenne... je pense que cet
- 2 indicateur de stabilité serait de voir quel est
- 3 l'écart-type... le ratio entre l'écart-type et la
- 4 moyenne. Alors pour cette série-là, tous les trois
- 5 ensemble, l'écart type est quinze pour cent (15 %)
- de la moyenne qui est relativement, je dirais que
- 7 c'est relativement stable.
- 8 Me DOMINIQUE NEUMAN :
- 9 Pouvez-vous parler un petit peu plus fort s'il vous
- 10 plaît?
- 11 R. Oui, excusez-moi. Oui. Merci. Alors, maintenant si
- on tourne à la deuxième grande catégorie, les
- 13 investissements générant des revenus additionnels.
- 14 Alors, il y a deux sous-catégories, le bleu qui est
- 15 l'intégration de production et interconnexions et
- 16 le deux qui est la croissance de la charge locale.
- 17 Commençons avec la charge locale, encore une fois
- 18 c'est relativement stable. Il y a un creux en deux
- mille dix-huit (2018) et une hausse correspondante
- 20 en deux mille dix-neuf (2019) et vingt (2020), mais
- 21 pris ensemble c'est très stable. Par contre,
- 22 l'intégration production et interconnexions est
- 23 très variable. Et, assez remarquable est le bleu,
- négatif de un milliard de dollars (1 G\$) qui est la
- 25 contribution de HQP pour le projet d'intégration La

- 26 - Me P. Thibault-Bédard

Romaine, je pense que ça va être un cas particulier à étudier à la Phase 3, effectivement, dépendant quel régime est retenu. Mais je retiens qu'il y a des grandes fluctuations qui sont quand même prévisibles assez longtemps en avance, parce que ce sont des projets majeurs de plusieurs années. Il faut aussi tenir compte qu'il y a un facteur de glissement et Hydro précise dans le document que ces prévisions dans les premières années sont très rigoureuses, mais avec le temps ça devient plus estimation. Mais étant donné qu'une MRI, on parle d'un trois ans finalement après le coût de service, je pense qu'on peut présumer que les estimations sont assez solides sur trois ans.

Bon, finalement, et cette planche-là n'est pas dans la version qui est sur le STE, il sera là cet après-midi, ça c'est le total de toutes les catégories en excluant l'intégration, la production et les interconnexions. Et on constate ici aussi que, et aussi j'ai exclu pour deux mille dix-sept (2017) les trois cents millions (300 M) de respect des exigences que je présume sera une facture Z. Alors, ça laisse effectivement un profil, une trajectoire très stable avec même une légère croissance qui semble ressembler un petit peu à un

- 27 - Me P. Thibault-Bédard

| 1 | profil I - X. Et pour être précis, l'écart-type |
|---|--|
| 2 | n'est que douze pour cent (12 %) de la moyenne. |
| 3 | Alors, il y a vraiment une stabilité assez |
| 4 | importante dans tous ces investissements sauf ceux |
| 5 | de l'intégration production et interconnexions. |

Et, alors, qui nous mène à la question que maître Duquette a posé à l'audience, est-ce qu'il y a quelque chose à faire avec ça? Bon. La solution Concentric est simplement d'exclure tous les coûts en capital de la formule à cause de cette variabilité, la solution de PEG est de les inclure parce qu'il n'y a pas de problème.

Si j'ai bien compris la suggestion de maître Duquette était : est-ce qu'il y a moyen d'exclure la partie intégration de la production et les interconnexions ou plus généralement la croissance? Et la réponse des témoins d'Hydro était que ce n'est pas possible à cause du registre des actifs, une fois un projet est mis en service, ce n'est plus un projet mais c'est une collecte d'actifs qui sont chacun dans une partie différente du système comptable, alors ça ne marche pas.

Ce qui m'amène à la réflexion qui, je ne pense pas, n'a pas été traitée dans l'audience, mais dans le système actuel, dans le système en

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- 28 - Me P. Thibault-Bédard

fonction des coûts de service, la mise en service est un moment très important, parce que c'est au moment de la mise en service que l'amortissement et le rendement commencent à compter. Mais dans la mesure où tous les coûts en capital sont inclus dans la formule, je ne suis pas sûr que la mise en service est si importante que ça, parce qu'en réalité les revenus découlant de cet actif sont déjà prévus dans la formule. Alors, qu'est-ce que ça implique? Il y a une notion, la très vieille notion de réglementation du « use and useful », tu sais il y a une raison qu'il n'y a pas de remboursement avant que l'actif soit en service. Et l'inclusion dans la formule semble faire disparaître ces distinctions-là. (10 h 29) J'aurais voulu avoir l'avis des experts là-dessus. Je vous laisse comme ça juste comme une question pour réflexion future peut-être. Mais ça implique que, dans la mesure où on l'implique dans la formule, dans le registre des actifs n'est peut-être pas si important que ça. Et il y a peut-être une variante qui peut être développée en Phase 3 où, avec un traitement particulier des coûts de cette catégorie qui permettrait quand même

l'inclusion de la vaste majorité des coûts en

2 capital dans la formule.

2.2

Et une alternative ou peut-être c'est juste une variante de cette même approche. Si dans l'année de base, le Transporteur déposait une planification plus détaillée, plus sérieuse, plus étoffée pour qu'on comprenne vraiment qu'est-ce qui va se passer dans les prochains trois ans au niveau de l'expansion du réseau, ça permettrait dans l'année de base une intégration plus raffinée de ces coûts, si nécessaire. Ça peut être au niveau de la calibration du facteur X. Ça peut être que certains coûts sont traités autrement. Je n'ai pas de solution miracle à vous offrir. Mais je pense qu'en Phase 3, on peut vraiment essayer de trouver une solution qui fonctionnerait de cette approche.

Pour changer de sujet, je vais terminer bientôt, mais deux autres sujets que je veux mentionner, la question de l'étude de productivité. Ici, encore une fois, on a deux experts qui ont des points de vue totalement opposés, deux utilités des données qui se trouvent dans la FERC Form 1. Alors, je constate que c'est un contexte très différent de la distribution. Dans la distribution, il y a plusieurs, il y a un grand nombre de distributeurs

- 30 - Me P. Thibault-Bédard

qui sont gérés selon des régimes de réglementation très différente.

Dans le transport aux États-Unis, même peu importe si c'est une compagnie purement de transport ou si c'est une compagnie fonctionnant séparée comme Hydro-Québec, compagnie intégrée fonctionnant séparée comme Hydro-Québec, ou si c'est vraiment une utilité totalement intégrée, ils doivent quand même déposer le Form 1 à la FERC qui, selon monsieur Lowry, selon ma petite expérience, et la grande expérience de lui, contient des informations très précises sur la vaste majorité des coûts d'un réseau de transport.

Il a souligné, la seule différence est sur le... est sur ce qu'il appelle les « administrative and general expenses », et que je pense, c'est la même chose que ceux que monsieur Coyne a traité comme le « shared service cost ». Je pense qu'ils font référence à peu près à la même chose.

Mais comme a souligné monsieur Lowry, c'est un élément vraiment mineur dans le portrait des coûts. Eux, ils traitent avec une règle de trois pour l'attribuer aux différents services. Mais comme il dit, on pourrait simplement l'ignorer parce que ce n'est pas un montant très important.

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- 31 - Me P. Thibault-Bédard

Alors, il a aussi souligné l'importance de connaître les trajectoires internes de la productivité chez HQT. Donc, ce sont deux éléments que... Et je me rallie à son point de vue làdessus, que ce sont des éléments importants et des éléments qui peuvent être faits en préparation à la Phase 3 pour qu'en Phase 3, on arrive avec une connaissance beaucoup plus élaborée, plus fine de ce qui se passe ici et ce qui se passe ailleurs afin d'essayer de trouver la bonne solution en Phase 3. (10 h 34) Et finalement sur la question du modèle de gestion des actifs. Si je comprends bien, c'est un système pour s'assurer qu'on fait suffisamment de maintenance pour reporter les investissements en capital de façon à optimiser le coût total du maintien des actifs. Ce qui est une chose extrêmement souhaitable. C'est comme l'efficacité énergétique, la dernière place où on veut couper, c'est dans la maintenance, qui va faire augmenter les coûts en capital plus tard. Donc, c'est très... c'est très important qu'il soit protégé. Étant donné les réserves dans la dernière décision de la Régie, qui a été citée en audience,

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- 32 - Me P. Thibault-Bédard

il semble qu'il y a lieu de continuer à perfectionner l'outil et d'avoir la surveillance réglementaire dans le perfectionnement de l'outil.

Donc, je pense que c'est important qu'il garde sa place dans le régime. Mais étant donné qu'on parle des dépenses en maintenance, c'est évident qu'il serait inclus je pense même dans les deux... dans les deux visions dans la formule.

Alors, ça complète mes observations. Alors, juste pour conclure, l'article 48.1 nous mène vers une adoption très rapide des MRI pour le Distributeur et le Transporteur, comparer à ce qui se passe dans d'autres juridictions. C'est essentiel d'avoir le temps et les ressources nécessaires pour aller vraiment au fond des choses en phase 3. Et aussi d'avoir une clause de sortie, si jamais ça ne marche pas. Que la variabilité des coûts en capital peut être gérée à l'intérieur d'une approche I-X avec un traitement particulier pour la partie intégration de la production et interconnexions. Je viens de le dire, je n'ai pas besoin de me répéter. Et, finalement, c'est important d'éviter de créer des désincitatifs à la maintenance requise selon les MGA tout en continuant à le perfectionner.

- 33 -

- 1 Alors, ça complète mes commentaires. Merci.
- 2 Q. [6] Merci.
- 3 Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD :
- 4 Alors, les témoins vont être prêts à être contre-
- 5 interrogés. Simplement pour préciser que si
- 6 certaines questions s'adressent au RN, c'est
- 7 monsieur Bourke qui va répondre en vertu du mandat
- 8 qui lui a été confié.
- 9 LA PRÉSIDENTE:
- 10 Merci. Maître Dubé, pas de questions. Maître
- 11 Fréchette?
- 12 Me YVES FRÉCHETTE :
- Oui. Je ne vais peut-être pas vous demander de
- quitter; me donnez-vous deux secondes, je veux
- juste voir. Je vous reviens. Pour voir si j'ai
- 16 besoin d'une pause ou pas, là, pour m'arrimer avec
- monsieur Verret. Donnez-moi, une seconde.
- 18 LA PRÉSIDENTE:
- 19 D'accord.
- 20 Me YVES FRÉCHETTE :
- 21 Alors, la pause ne sera pas requise.
- 22 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :
- 23 Q. [7] Bonjour, Monsieur Raphals, Monsieur Bourke.
- Monsieur... Bourke-Moreau, pardonnez-moi. Bien, il
- est nouveau, alors j'ai l'excuse de la nouveauté,

| 1 | si vous me permettez. Mais mes questions seront |
|---|---|
| 2 | adressées à monsieur Raphals. Je veux revenir à vos |
| 3 | démonstrations qui apparaissent aux plages dans |
| 4 | votre section « Sources de variabilité ». Je pense |
| 5 | que vous l'avez mentionné mais je veux juste être |
| 6 | sûr d'avoir bien compris, là. |

Vous avez procédé à vos analyses, à vos démonstrations, sur la base des investissements seulement, vous n'avez pas pris en considération les mises en service puis la variabilité qui a été démontrée au fil des années, là...

12 M. PHILIP RAPHALS:

7

8

9

10

11

- 13 R. Effectivement, c'est basé sur vos données, qui sont 14 des données sur de l'investissement et pas de mises 15 en service.
- Q. [8] Et êtes-vous d'accord avec moi que, sur les
 données d'investissement, quand on les examine, là,
 sans ou... si on ne prend pas en considération les
 mises en service, par exemple, dans le total de
 l'équation, il est difficile d'en tirer une
 conclusion à l'égard de l'évolution du revenu
 requis du Transporteur?
- 23 R. Mais dans la mesure où les coûts en capital font 24 partie de la formule, effectivement, comme j'ai 25 dit, ce n'est pas évident en quoi la mise en

| 1 | | service affecte le revenu. C'est sûr que lorsqu'il |
|----|----|---|
| 2 | | vient de « rebasing », le prochain « rebasing », là |
| 3 | | on est en coûts de service, on est en base |
| 4 | | tarification. Mais pendant les années 2, 3, 4 à |
| 5 | | moins que vous pouviez m'expliquer en quoi si le |
| 6 | | coût en capital est inclus dans la formule, qu'est- |
| 7 | | ce qui change si un projet est mis en service à |
| 8 | | l'année 2 ou à année 3? |
| 9 | Q. | [9] Non, ce n'est pas moi qui vais vous expliquer |
| 10 | | des choses, Monsieur Raphals, malheureusement, |
| 11 | | c'est vous qui êtes ici pour entretenir la Régie. |
| 12 | | Mais corrigez-moi si j'ai tort, là. On a une |
| 13 | | prévision sur les coûts en capitaux sur une période |
| 14 | | X et à l'année une année survient et puis les |
| 15 | | mises en service qu'on avait planifiées ne sont pas |
| 16 | | celles qui sont au rendez-vous. Alors, il y a un |
| 17 | | écart entre la prévision d'investissements et les |
| 18 | | mises en service de l'année, qui ont un effet sur |
| 19 | | le rendement, sur la base de tarification, donc le |
| 20 | | rendement, et sur l'amortissement qui s'y applique. |
| 21 | | Alors, il n'est pas exact de dire que quand |
| 22 | | on fait une démonstration à l'égard des |
| 23 | | investissements seulement, il nous manque un bout |
| 24 | | de l'équation à l'égard tarifaire parce qu'on n'est |
| 25 | | pas capable d'en dégager l'effet sur le revenu |

- 36 -

- 1 requis de l'année, qui va être nécessaire pour la
- 2 détermination du tarif? Est-ce que je me trompe,
- 3 Monsieur Raphals?
- 4 (10 h 40)
- 5 R. Pour les années 2, 3 et 4 au mécanisme, si les
- 6 revenus requis sont déterminés en fonction d'une
- 7 formule I-X et non en fonction d'un amortissement
- 8 et un rendement calculé sur la base de
- 9 tarification. Je ne vois pas le... comment ça va
- 10 changer les revenus d'avoir une mise en service en
- 11 année 2 ou en année 3.
- 12 Me YVES FRÉCHETTE :
- 13 Q. [10] Je vous remercie, Monsieur Raphals, ça va être
- 14 tout. Je vous remercie.
- 15 LA PRÉSIDENTE :
- 16 Merci, Maître Fréchette. Compte tenu de
- 17 l'assistance et de ce qu'on avait déjà annoncé on
- va passer aux questions de maître Fréchette...
- euh... maître Duquette avant de poursuivre. Merci.
- 20 INTERROGÉS PAR LA FORMATION
- 21 Me LISE DUQUETTE:
- 22 Q. [11] Merci, évidemment. Et sur ce dernier point-là
- ce que je comprends de votre propos c'est qu'il y a
- des rendements qui vont arriver, peu importe quand
- la mise en service va rentrer dans les années 2, 3,

- 1 4, donc ils ne seront peut-être pas égaux
- 2 exactement aux investissements qui vont avoir été
- 3 faits ou aux mises en service qui ont été faites.
- 4 Mais il y a quand même des investissements...
- 5 excusez-moi, je reprends. Il y a quand même des
- 6 amortissements qui vont être inclus dans le revenu
- 7 requis et des... du rendement, malgré que la mise
- 8 en service arrive plus tôt ou plus tard que ce qui
- 9 avait été prévu. Je comprends bien votre point,
- 10 pour les années 2, 3, 4, là.
- 11 M. PHILIP RAPHALS:
- 12 R. Mais avec la formule, les revenus requis sont
- déterminés par la formule et non par le calcul des
- 14 amortissements.
- Q. [12] C'est ça, donc il va y avoir un rendement...
- 16 R. Donc le revenu était défini.
- 17 Q. [13] ... un rendement va être prévu, peu importe la
- date de mise en service.
- 19 R. Oui.
- 20 Q. [14] Je voulais juste bien comprendre,
- 21 effectivement. Mais il pourrait y avoir un
- 22 rendement différent de la réalité, si la mise en
- 23 service devait différer, mais il y aurait, excusez
- 24 l'anglicisme, un « threw up » à la fin du
- 25 mécanisme. J'ai juste à part ça des petites

- 1 questions, c'est plus des questions de précision. À
- 2 la page 11. Évidemment sur la variante, là, le Y
- 3 sur les... bien de l'ancienne, là. C'est la page
- 4 « Moyens pour réduire la variabilité ». Voilà. 12
- 5 maintenant.
- 6 Me YVES FRÉCHETTE:
- 7 Votre micro est fermé, Monsieur Raphals.
- 8 R. Effectivement, j'aurais dû mentionner que cette
- 9 page est différente de ce qui a été déposé ce
- 10 matin.
- 11 Me LISE DUQUETTE :
- 12 Q. [15] Oui. Alors vous marquez « traitement facteur Y
- des projets en intégration de la production et des
- 14 interconnexions ». Je voulais juste savoir ce que
- vous proposez... vous proposez qu'en facteur Y,
- soit l'ensemble des coûts liés à des projets en
- intégration et interconnexion, donc l'ensemble du
- 18 rendement et de l'amortissement et des taxes ou la
- variation entre ce qui serait dans le I-X et les
- 20 coûts liés entre la production et l'interconnexion?
- 21 Alors c'est juste la variante qui serait dans le Y
- ou c'est les coûts complets liés à ces projets-là?
- 23 R. Je n'ai pas vraiment une proposition. J'imagine que
- les deux possibilités sont à considérer. Oui, je
- 25 dirais que c'est une question complexe à reporter à

- 1 la Phase 3. Ce que je pense qu'il est important de
- 2 dire ici c'est que...
- 3 Q. [16] C'est possible.
- 4 R. ... que c'est possible de trouver une solution pour
- 5 cette sous-catégorie-là des investissements.
- 6 Q. [17] D'accord, je vous remercie. Je vous amène à
- 7 votre page 16, qui est ma page 15 et qui est le
- 8 modèle de gestion des actifs. On parle du MGA et
- 9 des indicateurs de performance. Dans le dernier
- 10 dossier tarifaire du Transporteur, le Transporteur
- 11 proposait et la Régie a accepté un indicateur IF
- 12 qu'on ne connaît pas encore et qui... en fait pour
- 13 l'instant c'est le nombre d'IF, mais dans la
- 14 décision c'était requis de perfectionner quelque
- peu cet indicateur-là. Il sera déposé dans la
- prochaine tarifaire. Est-ce que ce serait votre
- 17 proposition, je veux juste bien comprendre, que ce
- soit un indicateur de performance? Que l'indicateur
- 19 IF serait peut-être un indicateur à suivre en Phase
- 20 3?
- 21 R. C'est une bonne idée, mais ce n'était pas ma
- 22 suggestion.
- 23 Q. [18] O.K.
- 24 R. Je n'ai pas participé aux dernières audiences
- 25 tarifaires et...

- 1 Q. [19] C'est juste que quand vous dites avec
- 2 « surveillance de la Régie », là, je me demandais
- 3 ce que vous vouliez dire par « surveillance de la
- 4 Régie ».
- 5 R. Bien je faisais référence au commentaire de la
- 6 Régie sur le MGA, sur l'outil MGA.
- 7 Q. [20] Ça fait que ça pourrait être juste en
- 8 « monitoring », là, ce ne serait pas nécessairement
- 9 lié au MTÉR, cet indicateur-là IF.
- 10 R. Pas nécessairement.
- 11 (10 H 45)
- 12 Q. [21] O.K. Et juste votre page 17, dernière ligne :
- 4 « Gérer avec paramètre de calibration facteurs Y, Z
- 14 ou autres outils ». Vous ne vous êtes pas prononcé
- 15 sur les A, P et ESP de la formule du Transporteur.
- 16 Avez-vous des commentaires?
- 17 R. Pas précisément parce que, ça, c'est dans un monde
- 18 où la formule inclut uniquement... exclut les coûts
- 19 en capital et... Non, je n'ai pas de commentaire.
- 20 Q. [22] Alors, juste que je prenne votre propos. C'est
- 21 que si inclut les capitaux dans la formule, le A, P
- et ESP ne sont peut-être pas nécessaires?
- 23 R. Ils ne sont peut-être pas nécessaires, mais je n'ai
- 24 pas vraiment regardé suffisamment de détails pour
- vous dire, exprimer une opinion. Désolé.

- 41 - Me Yves Fréchette

- 1 Q. [23] Excellent. Je vous remercie beaucoup, Monsieur
- 2 Raphals. Ce sera l'ensemble de mes questions.
- 3 LA PRÉSIDENTE :
- 4 Maître Thibault-Bédard.
- 5 Me PRUNELLE THIBAULT-BÉDARD :
- Donc, je n'ai pas de réinterrogatoire. Alors, les
- 7 témoins peuvent être libérés.
- 8 LA PRÉSIDENTE:
- 9 Alors, les témoins sont libérés. À moins
- 10 d'observations particulières compte tenu des
- 11 présences, nous allons suspendre jusqu'à treize
- 12 heures (13 h 00) comme annoncé pour le début des
- 13 argumentations. Merci.
- 14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE
- 15 REPRISE DE L'AUDIENCE
- 16 (13 h 02)
- 17 LA PRÉSIDENTE:
- 18 Bonjour, Maître Fréchette.
- 19 PLAIDOIRIE PAR Me YVES FRÉCHETTE :
- 20 Alors, voilà! Alors, on reprend, on redémarre.
- 21 Alors, tout d'abord, aujourd'hui j'aurai le plaisir
- de vous... je vous ai offert une plaidoirie écrite,
- c'est toujours la même chose. J'y vais rapidement.
- Je vais vous faire un petit discours d'ouverture,
- si vous me permettez. J'aime toujours ça placer les

Me Yves Fréchette

| 1 | choses | et | vous | dire | comment | jе | vois | on | voit | les |
|---|--------|-----|------|--------|----------|-----|----------|-----|------|-----|
| 2 | choses | co] | lect | ivemen | it comme | Tra | ansporte | ır. | | |

Le document est scindé en quelques sections, évidemment une section d'introduction. Par la suite, je vais aborder quelques aspects de la récente décision, ensuite de ça les constats qui sont tirés des témoignages ainsi que de la preuve de Concentric qui est un peu en écho à ce que monsieur Lowry a soumis pour Pacific Energy Group.

Et par la suite, je vais arriver directement dans la section 3 qui est celle des caractéristiques du MRI du Transporteur, avec les fondements de la proposition dans la première section et, dans la seconde, vraiment les caractéristiques.

Écoutez, je pense qu'on a tous un niveau de connaissance très très grand. Il y a des aspects que j'irai... vous me permettrez d'aller moins en profondeur. Ce qui est différent un petit peu de ce que vous... puis c'est le bénéfice d'avoir eu la chance d'avoir la décision avant d'être présent. Je vais conclure par la suite.

Vous avez des conclusions qui sont de la nature d'une demande. Alors, vous avez une série de conclusions qui reproduisent ni plus ni moins un

| peu notre pas « un peu » qui reproduisent |
|--|
| l'esprit de notre lettre du dix-neuf (19) avril |
| dernier et qui l'incarne par rapport à la preuve |
| qu'on vous fait par rapport aux propositions qu'on |
| vous fait. Alors, vous avez donc des conclusions |
| précises à la toute fin de l'argumentaire. |

En annexe, je me suis permis de mettre un extrait de la dernière décision tarifaire parce qu'on a beaucoup parlé de l'effet du modèle de gestion des actifs sur l'efficience. Alors, c'est une décision, elle est toujours toute chaude, là, hein! C'est comme elle est toute récente.

Je ne me souviens pas, Monsieur Houle, si déjà on parlait du modèle de gestion des actifs quand vous avez fait le dossier transport, mais je crois que oui, on était dans les premiers balbutiements à l'époque, alors... et ça s'est conclu, alors madame Jean, des deux côtés, là, vous êtes bien entourée par deux régisseurs qui connaissent le tabac. Mais surtout, la dernière...

Comme le modèle de gestion des actifs est vraiment essentiel, je ne le reprendrai pas, je vais y faire des références au fur et à mesure.

Mais, il reste quand même que lorsqu'on a des déterminations de la Régie très récentes sur un

| élément d'importance qui s'incarne dans le cadre de |
|---|
| la proposition d'une formule hybride, I-X, là, |
| telle que le Transporteur le propose. Même si on |
| est en plafonnement de revenu, il reste quand même |
| que, ce qu'on vous propose, c'est un hybride, un |
| hybride à l'intérieur du modèle de, si je peux |
| m'exprimer. |

Alors, c'est pour ça que je me suis permis de mettre ça, cette annexe-là, qui pourra vous permettre d'y référer facilement si vous souhaitez le faire puis au fur et à mesure que j'avancerai, je vous donnerai les... les endroits à examiner.

Évidemment, je vais conclure aussi par une présentation seulement orale par exemple de nos réponses à certains éléments des mémoires des intervenants afin que ceux-ci soient en mesure de connaître nos positions précises à l'égard de leur recommandation.

Alors, à moins que vous ayez... Ah! Avant de débuter, je veux vous... j'ai des erratums.

Alors, c'est ça le... Comme je disais, c'est toujours... je vous le mentionnais hier, là, c'est toujours... quand on travaille toujours dans la rapidité, hein, alors plus les audiences sont courtes, plus c'est un challenge, je tiens à vous

- 45 - Me Yves Fréchette

| 1 | le dire, de vous présenter des documents extensifs |
|----|---|
| 2 | comme on le fait. |
| 3 | Je vous amènerais à la page 9, au point |
| 4 | III, deuxième boulet. Alors, le deuxième boulet de |
| 5 | la page 9 dans la section III, il y a un petit 1 et |
| 6 | un petit 2, la phrase qui est après le petit 2, |
| 7 | alors « les » qui commence par « les » et qui |
| 8 | termine par « prises », cette phrase-là est rayée |
| 9 | et remplacée par la suivante Toute la phrase, or |
| 10 | part de « les » et se termine à « prises » elle est |
| 11 | remplacée par la suivante : |
| 12 | [] l'efficience réalisée lors du |
| 13 | déploiement des projets « efficience |
| 14 | aux projets ». |
| 15 | Ça va? Voulez-vous que je reprenne? |
| 16 | [] l'efficience réalisée lors du |
| 17 | déploiement des projets « efficience |
| 18 | aux projets ». |
| 19 | Ça va? Maintenant, je vous amènerais à la page 10, |
| 20 | si vous me permettez, au deuxième boulet à partir |
| 21 | du haut, la phrase qui commence par « le facteur de |
| 22 | glissement », le facteur de glissement doit être |
| 23 | rayé, ces termes-là doivent être rayés. Le deuxième |
| 24 | boulet va donc débuter par « les dépôts de |
| 25 | demandes ». Ça va. |

- 46 - Me Yves Fréchette

| 1 | (13 h 07) |
|----|---|
| 2 | Et au dernier boulet de cette page-là, |
| 3 | alors ça débute comme suit : |
| 4 | La formule I-X appliquée au capital a |
| 5 | nécessité d'application [] |
| 6 | c'est pas « d'application » mais l'application, L |
| 7 | apostrophe. Alors, c'est tout. Je vais remettre |
| 8 | l'original. Voilà! On y va. On débute. Je ne |
| 9 | rentrerai pas tout de suite dans le texte, je vais |
| 10 | me permettre quelques petits commentaires |
| 11 | introductifs. Tout d'abord, je me permettrai |
| 12 | Évidemment, vous entendez, vous avez toujours le |
| 13 | plaisir de la diversité des opinions qui provient |
| 14 | de tous et c'est tout à fait louable et correct |
| 15 | d'avoir la diversité des opinions pour rendre des |
| 16 | décisions qui sont les plus éclairées possible. |
| 17 | Mais il reste quand même que Je ne fais pas |
| 18 | souvent, mais cette année je tiens encore à le |
| 19 | dire, à quel point je considère et nous considérons |
| 20 | que le Transporteur vous a offert une preuve de |
| 21 | qualité. |
| 22 | Vous avez eu sur chacun des sujets, qu'ils |
| 23 | soient présentés Madame Roquet sur le modèle de |
| 24 | gestion des actifs, c'est une experte en |
| 25 | planification, une femme expérimentée, une |

- 47 - Me Yves Fréchette

référence dans son domaine. Quand on parle à monsieur Coyne, on parle de monsieur Coyne, de monsieur Yardley, des gens qui ont participé au dernier taux de rendement, qui ont participé aux audiences du mécanisme de traitement des écarts de rendement, qui ont participé à cette audience-ci, à tout son déploiement. Je pourrais vous nommer monsieur Verret aussi qui est en réglementation depuis toujours; madame Boucher, monsieur Dubé qui sont des comptables experts dans leur domaine, qui exercent leur science comptable à Hydro-Québec depuis de nombreuses années et qui participent aux audiences de la Régie.

Mais il reste quand même que lorsqu'on parle d'experts, d'expertise, de caractère probant de la preuve, je vous soumets avec égard que les témoignages, la preuve documentaire à l'appui vous amènent, je crois, un point de vue tout à fait pertinent, complet à l'égard de l'environnement d'affaires du Transporteur. Et j'espère que ça saura vous accompagner tout au long de ce dossierlà. Et j'espère que je serai à la hauteur en vous offrant les quelques éléments de plaidoirie pour conclure la chose.

Également, à chaque fois je vous fais cette

- 48 - Me Yves Fréchette

| remarque-là, je n'irai pas directement dans le |
|---|
| cadre du texte, mais je compte sur vous que vous |
| sinon je vous ferai une lecture au mot à mot, comme |
| on a déjà vu ici. Vous me permettrez de « surfer » |
| sur chacune des rubriques puis, par la suite, en me |
| fiant sur vous que vous allez prendre le temps de |
| le lire attentivement. Sinon il faudrait que je |
| vous donne chacune des références ou vous relire à |
| nouveau ce que j'ai récupéré des notes |
| sténographiques qui, je crois, alourdirait beaucoup |
| le propos puis ne servirait pas à personne. |
| Sur ce. Le premier point de départ avant |
| d'entrer dans le texte, et ça c'est un constat qui |
| doit, je crois, vous guider, ce que vous avez |
| devant vous, c'est un Transporteur qui est, malgré |
| tout ce qu'on peut en dire, malgré qu'on s'en va |
| vers une nouvelle réglementation, et caetera, mais |
| qui est performant. Qu'on prenne le diagramme qui |
| était présenté par madame Roquet au tout départ. |
| Quand on regarde l'évolution du tarif sur la |
| période, où on voit qu'en dollar constant il y a un |
| écart très grand, donc qu'on a battu, entre |
| guillemets, l'inflation sur toute la période |
| correspondante. Quand on regarde les gains qui ont |
| été réalisés sur la période. J'ai cent soixante |

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

| millions | (160 | M\$) | en | tête. | Mais | vous | les |
|-----------|------|------|----|-------|------|------|-----|
| connaisse | 7 | | | | | | |

Alors, il reste quand même qu'on... Est-ce qu'on s'en va vers un mécanisme de réglementation incitative? Il n'y a pas de doute. Mais il reste quand même qu'on part sur des bases saines. Vous avez devant vous une utilité publique qui est bien gérée, qui a réalisé des gains d'efficience. Donc, l'objectif, ce n'est pas de... on n'arrive pas comme dans d'autres juridictions à d'autres endroits où on a une utilité qui a des difficultés au niveau des indices de continuité, qui a des difficultés dans la gestion de son capital, qui a des difficultés à l'égard de son service à la clientèle ou de la fiabilité. Au contraire, vous avez dans ce dossier-ci et dans l'environnement réglementaire qui découle des activités d'Hydro-Québec un Transporteur qui est tout à fait -au début, un diesel, ça me prend toujours un petit peu de temps, mais je vais me replacer- qui est tout à fait performant.

Et, ça, c'est important à retenir. Parce que ce qu'on veut en allant vers une formule ou une nouvelle façon de déterminer les revenus requis, on ne veut pas introduire des biais ou des

- 50 - Me Yves Fréchette

| 1 | désincitatifs à cette excellente performance-là que |
|----|---|
| 2 | vous avez été en mesure de constater et que vous |
| 3 | avez réglementé pour toute cette période-là en |
| 4 | déterminant des tarifs, bien sûr, justes et |
| 5 | raisonnables. |
| 6 | Et puis évidemment le régime, même si on va |
| 7 | vers un MRI, il reste quand même que l'émergence au |
| 8 | fur et à mesure de la réglementation du |
| 9 | Transporteur, de la formule paramétrique, du suivi |
| 10 | d'indicateurs, l'indicateur composite, les |
| 11 | indicateurs de continuité, jusqu'à l'IF que votre |
| 12 | collègue a soulevé ce matin, les indisponibilités |
| 13 | forcées qu'on a mentionnées ce matin. Or, c'est |
| 14 | tous des éléments qui contribuent encore une fois à |
| 15 | suivre la performance du Transporteur. |
| 16 | Alors, on ne part pas d'un environnement du |
| 17 | néant. Au contraire. Et c'est là où ça amène le |
| 18 | deuxième élément que je souhaite Puis c'est un |
| 19 | peu la trame que vous voyez dans toute notre |
| 20 | proposition. Il reste quand même que ça exige, et |
| 21 | nous vous le soumettons, une transition prudente |
| 22 | d'un MRI. Dans le sens que c'est une première en |
| 23 | Amérique du nord. |
| 24 | (13 h 12) |
| 25 | Alors on sera tous, ici, collectivement des |

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

précurseurs. On sera tous examinés, on sera tous scrutés parce que nos résultats, les résultats qu'on aura vont certainement être discutés ailleurs et vont avoir un effet directement sur les activités du Transporteur. Alors c'est une première et dans ces circonstances-là il faut quand même y aller, si vous me permettez l'expression, avec prudence et avec attention.

Également il ne faut pas oublier le constat de base que Elenchus nous... nous mettait dès le départ lorsque vous lui avez donné le mandat. Et un des constats c'est d'avoir un mécanisme qui soit sain, d'y aller vers une transition vers un mécanisme qui soit sain. Pas simpliste, simple. Simple pourquoi? Toujours dans l'objectif de conserver les éléments qui sont fondateurs du Transporteur que l'on a aujourd'hui pour amener... pour repousser, pour pousser encore plus loin cette culture d'efficience-là qui est tout à fait présente ici. Quand des gens comme madame Roquet, qui devient une référence au sein de notre entreprise, qui développe un modèle de gestion des actifs qui est unique, qui n'est pas reproduit ailleurs, c'est qu'il y a un fort engagement de l'entreprise vers des actes d'efficience, et ce,

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

| toujours au bénéfice de la clientèle. Alors dans |
|---|
| ces circonstances-là, une approche simple bien sûr, |
| mais qui permet toujours l'efficience puis la |
| culture d'efficience d'aller plus loin, mais ne pas |
| non plus lui couper les ailes avec un processus qui |
| soit simpliste puis qui englobe et qui place des |
| freins à cet à cet élan-là. |

Également ce qu'il ne faut pas oublier, on cherche toujours et puis ça c'est dans... on cherche toujours à tout régler tout de suite. Il ne faut pas oublier que quatre ans c'est vite passé, qu'un premier... un MRI de première génération peut évoluer par la suite et c'est ce qu'on a vu dans d'autres juridictions où ils sont à deux, trois, ils sont au-delà de dix (10) ans avec des difficultés, avec toutes sortes de... toutes sortes de mécanismes qu'ils ont mis en place dès le départ. Je pense qu'on apprendre de ces erreurs-là, si vous me permettez, on doit vraiment y aller vers une démarche qui soit simple et non simpliste, mais aussi qui permet de gagner, d'être tous des gagnants par rapport aux... puis de prendre la mesure des expériences négatives qui ont été vécues dans d'autres juridictions. Parce qu'on ne souhaiterait pas une dégradation des activités, on

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Me Yves Fréchette

ne souhaiterait pas... je suis convaincu que les rendements ne puissent pas être rencontrés par l'utilité qui rend des services, etc., etc. Alors tous ces éléments-là militent pour la prudence encore une fois. Et cette transition prudente-là vers le futur MRI doit aussi nous guider à éviter toute forme de complexité. Toutefois, sans tomber dans le simplisme. Ça, c'est important, si vous me permettez.

Maintenant le troisième élément que je souhaitais vous mentionner c'est que le MRI que vous allez mettre en place, nous vous le soumettons, bien c'est celui qu'on vous propose. Avec... je vous dis ça en toute humilité bien sûr, là, la preuve qu'on vous a offert va dans ce senslà, mais... Le MRI qu'on... qui doit être mis en place doit être celui qui fournit les bons incitatifs aux bons endroits. Vous le savez, là, il y a deux grandes... il y a deux grandes thèses, là, qui s'affrontent ici. Et la nôtre est la suivante : c'est que l'efficience c'est aux charges nettes d'exploitation qu'elle va être le mieux à même de s'incarner. C'est le périmètre du I-X où des éléments d'efficience peuvent agir sur les charges nettes d'exploitation. C'est là où il peut y avoir

- 54 - Me Yves Fréchette

| un impact. Tout ce qui concerne et puis et |
|--|
| puis cet aspect-là il est aussi conditionné par |
| notre modèle de gestion des actifs, le facteur P |
| dans notre dans notre équation, qui lui-même me |
| de l'avant une démarche d'efficience. Et puis bien |
| sûr qu'il nous reste des démonstrations de |
| rentabilité à faire. On en a déjà fait plusieurs, |
| on a plusieurs pas qui ont été franchis, la Régie |
| nous a nous a je vous dirais adoubé, c'est |
| peut-être un peu fort, mais certainement a prouvé |
| la démarche et ce qu'il nous reste à faire c'est |
| encore d'aller plus loin, de faire des |
| démonstrations encore plus approfondies, mais il |
| reste quand même quand on fait des analyses |
| coûts/bénéfices, on fait des analyses « value of |
| less load », etc, etc., etc., il reste quand même |
| que notre modèle qui est à l'intérieur des charges |
| nettes d'exploitation, qui s'incarne dans cet |
| appariement entre la madame Roquet qui dit |
| toujours « la meilleure décision au meilleur |
| moment » pour poser le bon geste. Alors ça, c'est |
| des éléments, c'est le périmètre à l'intérieur |
| duquel |
| Évidemment, vous m'avez entendu poser des |
| questions hier en cours d'audience, là, aux |

- 55 - Me Yves Fréchette

| 1 | différents experts. Évidement, tout ce qui est mise |
|----|---|
| 2 | en service, amortissement, rendement, etc., sont |
| 3 | des éléments sur lesquels le Transporteur n'a pas |
| 4 | de n'a pas de prise. Quand un actif est entré |
| 5 | dans la base de tarification, qu'il fait partie du |
| 6 | registre des actifs, bien il va être amorti |
| 7 | linéairement sur la période, puis il va générer un |
| 8 | rendement, comme la Régie l'a fixé, selon ce qui |
| 9 | est permis. Est-ce que vous est-ce que |
| 10 | l'efficience est aussi possible aux |
| 11 | investissements? C'est sûr que l'efficience on |
| 12 | peut toujours s'améliorer. L'année dernière on vous |
| 13 | a présenté dans le cadre d'un dossier |
| 14 | d'investissement des demandes particulières pour ni |
| 15 | plus ni moins rendre moins visibles certaines |
| 16 | rubriques de coûts. Pourquoi? Pour améliorer notre |
| 17 | - ce qu'on pense, ce qu'on souhaite - c'est |
| 18 | améliorer notre répondant dans le marché lorsqu'on |
| 19 | fait des appels d'offres pour aller se procurer des |
| 20 | biens et services dans le cadre du déploiement des |
| 21 | projets. Alors, penser qu'il n'y a pas d'efficience |
| 22 | qui se fait à l'extérieur des charges nettes |
| 23 | d'exploitation, il s'en fait, les bonnes pratiques |
| 24 | sont mises en place. Mais ici dans notre périmètre |
| 25 | du I - X, on vous soumet que le périmètre où |

| 1 | l'efficience peut s'incarner c'est vraiment à |
|----|---|
| 2 | l'égard des charges nettes d'exploitation. |
| 3 | (13 h 18) |
| 4 | Là je vais arriver dans le texte, c'est |
| 5 | bien. Je vais prendre une petite gorgée si vous me |
| 6 | le permettez, là, le Diezel vient de partir. |
| 7 | Excusez-moi pour cette pause. |
| 8 | Alors le document, on y entre. Vous avez la |
| 9 | première section, là, qui est ni plus ni moins |
| 10 | l'introduction où on mentionne que notre |
| 11 | proposition de mécanisme, évidemment, est alignée |
| 12 | sur les grands constats d'Elenchus, évidemment sur |
| 13 | les recommandations de nos experts, vous avez ça |
| 14 | dans les deux premiers paragraphes, que cette |
| 15 | proposition-là est adaptée à nos particularités et |
| 16 | à notre contexte et qu'il s'agit d'une première, |
| 17 | là, et donc que la prudence, la simplicité doivent |
| 18 | nous guider. |
| 19 | Je vous présente ensuite les nomenclatures |
| 20 | des décisions, mais je vais vous dire l'argument |
| 21 | que j'en tire. Il est certain que la réglementation |
| 22 | ici, je me rappelle il y a quelques années il y |
| 23 | avait un rapport annuel de la Régie, c'était dix |
| 24 | (10) ans dans l'intérêt public, c'était monsieur |
| 25 | Théorêt à l'époque, et maintenant on y est à vingt |

- 57 - Me Yves Fréchette

| (20). Alors vingt (20) ans dans l'intérêt public, |
|---|
| ce que c'est, c'est vingt (20) ans de traitement |
| différencié d'HQD et d'HQT. C'est vingt (20) ans |
| de, sauf pour la période où il y a eu un gel |
| tarifaire, là, pour HQD, bien sûr, là, mais pour |
| HQT ça a été le premier ici, pour le premier |
| dossier tarifaire. Alors c'est vingt (20) ans de |
| différenciation dans le traitement. Et ça, il y a |
| une raison à ça. C'est que leurs réalités sont |
| différentes, leurs structures de coûts sont |
| différentes, leur répondant par rapport à la |
| clientèle est différent. C'est sûr que le |
| Transporteur, sa clientèle c'est le Québec en |
| entier, c'est sûr que c'est la charge locale, il |
| n'y a pas de doute là-dessus, là. La facture de la |
| charge locale qui est assez substantielle, là, qui |
| est presque quoi, quatre-vingt-dix pour cent (90 %) |
| de notre revenu requis, là? Alors, il n'y a pas de |
| doute, nos clients sont aussi ceux du Québec. |
| Mais il reste quand même que pour les fins |
| de la réglementation, ces deux entreprises-là ont |
| un régime réglementaire distinct, différent à |
| partir des mêmes règles, bien sûr. Ce qui milite, |
| bien sûr, pour, encore une fois, et je vous ramène |
| aussi Ça me ramène à la section, c'est que dès |

le départ, vous-même dans le cadre de ce dossierci, puis je vous dis ça... Je prends une petite pause.

Je ne veux pas vous paraphra... Ce qui est facile pour un procureur, c'est de plaider des décisions de la Cour suprême de mil neuf cent quarante-cinq (1945), d'offrir ça à un juge qui est en deux mille dix-sept (2017), puis ça c'est très facile. Mais moi je dois parfois vous interpréter ou penser que j'ai dit des bonnes choses sur une décision qui est toute récente, que vous venez de rendre. Alors, ayez de l'indulgence, je vais essayer de ne pas vous froisser ou de ne pas méconnaître, là, et je vais vous présenter ça à ma façon, bien sûr.

Tout ça pour vous dire, puis je vous dis ça avec égard, gentillesse, mais c'est que dès le départ, par le mandat que vous avez donné à Elenchus, dès le départ, cette réalité-là de distinction entre HQD puis HQT vous l'avez initiée. Vous l'avez initiée aussi tout au long du processus, en ayant l'ouverture de pouvoir administrer deux processus séparés, on connaît toutes les péripéties, là, mais il reste quand même que dès le départ, la présence de deux MRI

Me Yves Fréchette

distincts était déjà anticipée, qui était dans la foulée d'avoir deux utilités qui sont différentes, qui répondent de façons différentes aux incitatifs

4 qui peuvent parvenir de la réglementation.

Et tout ça, je dis ça avec égard, là, pour toutes les parties prenantes, ne peut pas nous amener à dire que la décision que vous avez rendue tout récemment avec un I - X, avec un certain périmètre, puisque ça habille Jean, bien, ça va aussi habiller Paul. Non. Ce n'est pas le cas.

Dès le début de la réglementation, ces deux utilités-là ont été traitées différemment, elles ont des caractéristiques différentes, elles répondent de façon différente à différents incitatifs et ça c'est lié à leur structure de coûts, à leurs activités intrinsèques et ça c'est reconnu par la Régie depuis toujours et c'est reconnu aussi dans ce dossier-ci.

Alors, c'est d'autant plus important de prendre la mesure des témoignages que vous avez reçus, des différences intrinsèques qui doivent exister entre les deux modèles. Je vous dis ça en toute gentillesse, vous comprendrez, c'est comme le petit aparté que je vous ai fait tantôt, là, je ne veux pas vous paraphraser au-delà de vous présenter

Me Yves Fréchette

| r | nos | argume | nts. | Mais | c ′ ∈ | est | ce | que | jе | VOU | ılais | vous |
|---|------|--------|------|-------|--------------|-----|----|------|------|-----|-------|--------|
| r | ment | ionner | par | rappo | ort | aux | di | ffér | cent | ces | décis | sions. |

Et c'est ce que vous allez retrouver aussi quand même à la rubrique 1, où les grands, je vous amènerais, c'est à la page 5, où la décision toute récente a, le dernier boulet de la page 4, où bien sûr, là, on vous mentionnait qu'on adhérait, vous avez dans la décision une nomenclature de toutes les actions qui ont été posées depuis le début du dossier, là, évidemment, là, qu'on est tout à fait à l'aise avec son contenu, il n'y avait pas de difficulté là, bien sûr. Malgré que je vous ai fait la petite nomenclature, mais je tenais à vous le dire.

(13 h 23)

Alors, ce que vous avez... les extraits que je vous ai repris dans la... ce qu'on vous offre dans la décision, à la rubrique 1.1. Alors, c'est un petit peu ce qu'on mentionnait, déjà vous le mentionnez, premier boulet, un MRI de conception simple, qui favorise... deuxième boulet, qui favorise les gains d'efficience et de productivité. Qui doit limiter, troisième boulet, l'impact du régime réglementaire sur le risque réglementaire en assurant une transition harmonieuse. La

| | | <i>~</i> 1 |
|--|---|------------|
| | _ | 6 |

| 1 | détermination du facteur croissance doit être |
|----|---|
| 2 | déterminée en assurant une certaine harmonisation |
| 3 | et simplicité entre la réglementation actuelle et |
| 4 | le MRI à venir, et caetera. L'évolution combinée du |
| 5 | rendement et des dépenses d'amortissement |
| 6 | apparaissant comme étant irrégulières ou « lumpy », |
| 7 | il serait raisonnable de les soustraire de |
| 8 | soustraire ces éléments-là à l'application de la |
| 9 | formule d'indexation. |
| 10 | Les exclusions et les exogènes, dans notre |
| 11 | cas les A, les P, les ESP. Il est nécessaire de |
| 12 | traiter certains coûts à l'extérieur de la formule |
| 13 | d'indexation car ils ne peuvent participer à |
| 14 | l'atteinte de l'objectif d'efficience ni permettre |
| 15 | la détermination de tarifs qui soient justes et |
| 16 | raisonnables. |
| 17 | Ensuite de ça vous avez, bien sûr, le |
| 18 | c'est toutes des choses que vous connaissez, là, |
| 19 | vous venez de les émettre puis j'imagine tout le |
| 20 | soin que vous avez mis mais il reste quand même, |
| 21 | là, que je tenais à vous les c'est tous des |
| 22 | éléments qui militent en faveur de la |
| 23 | différentiation que je vous présentais juste avant. |
| 24 | Évidemment, dès dans le paragraphe 351, |
| 25 | déjà vous identifiez la variabilité intrinsèque du |

tarif de transport et donc, le traitement que vous y attachez en distribution.

Alors, c'était les éléments, les principaux. Si vous les suivez donc, si on faisait cette lecture-là, je vais vous épargner le reste, là, vous la connaissez probablement mieux que moi, cette décision-là. Mais ces éléments-là sont des éléments qui fondent aussi notre démarche. Il y a un continuum, c'est des éléments qui sont tout à fait aussi pertinents pour les fins de notre... de la décision à rendre que celle que vous avez rendue tout récemment.

Dans la rubrique 1.2, qui suit. Bien, évidemment, là, c'est vraiment l'incarnation de la lettre du dix-neuf (19) avril, que vous allez retrouver dans les conclusions qui suivent. Et puis, évidemment, là, on revient sur le thème, vous allez trouver ça au dernier paragraphe et ainsi qu'à celui de la page 7. C'est qu'on milite encore pour qu'il y ait un décalage d'une année entre chacun des MRI. Ce qui, nous croyons, va vraiment participer à l'allégement réglementaire, là, de pouvoir séquencer chacune des deux entités que vous réglementez. Et puis qui va nous permettre donc, d'aller vers l'audience tarifaire deux mille dix-

| 1 | neuf (2019), là, pour la mise en place du MRI pour |
|----|---|
| 2 | le Transporteur. Alors, vous avez ces éléments-là, |
| 3 | je ne les couvrirai pas plus que ça. |
| 4 | J'arriverais donc, si vous me permettez, à |
| 5 | moins que vous ayez des questions, à la section |
| 6 | 3 à la section 2, qui est les faits saillants de |
| 7 | recenser, avec chacune des références pour |
| 8 | certaines affirmations de Concentric, qui sont |
| 9 | parfois en réponse à monsieur Lowry, parfois qui |
| 10 | sont des constats en réponse à vos questions, soit |
| 11 | directement dans la preuve. |
| 12 | Un des premiers constats c'est, évidemment, |
| 13 | que le transporteur est une société une société |
| 14 | de transport efficace. Alors, vous avez les |
| 15 | références. Il nous fait, bien sûr il prend |
| 16 | l'exemple du ISO-NE où, sur la période, il y a des |
| 17 | évolutions - ça c'est dans le premier boulet - qui |
| 18 | sont beaucoup plus marquées que celles du |
| 19 | Transporteur. |
| 20 | Il fait la référence aussi au fait que |
| 21 | notre tarif, en dollars constants, a diminué sur la |
| 22 | période, vous avez ça au second boulet. Et qu'il |
| 23 | met aussi vous avez, à chaque fois, les |
| 24 | références, hein. Le troisième boulet, que |
| 25 | Concentric propose un modèle hybride avec des |

- 64 - Me Yves Fréchette

| 1 | éléments de la décision qui peuvent raisonnablement |
|----|---|
| 2 | s'appliquer. Et que le modèle doit être adapté pour |
| 3 | tenir compte des différences, et ces différences-là |
| 4 | s'incarnent dans le boulet qui suit. |
| 5 | Alors, les problématiques d'implantation et |
| 6 | de mise en oeuvre qui devraient être considérées, |
| 7 | si on envisageait d'appliquer un facteur |
| 8 | d'indexation à un sous-ensemble de coûts en |
| 9 | capital. Vous avez les références, et caetera. |
| 10 | Vous avez, à la rubrique 2, évidemment, |
| 11 | tout le témoignage, qui est en deux grands en |
| 12 | trois grands thèmes, mais à l'effet que le |
| 13 | programme c'est parce qu'on parle de « capital |
| 14 | investment », alors je l'ai traduit par |
| 15 | « capital », je peux vous dire que c'était un |
| 16 | exercice de traduction! J'ai tout le respect de |
| 17 | deux qui font ça de façon simultanée, ici, à |
| 18 | l'arrière, je peux vous dire, je leur lève mon |
| 19 | chapeau. Mais vous avez, pour chacune des |
| 20 | affirmations, les références. |
| 21 | Alors, le programme de capital d'HQT est |
| 22 | sensiblement différent de celui d'HQD. L'importante |
| 23 | proportion des revenus requis d'HQT est attribuable |
| 24 | au capital par rapport à HQD. Alors, vous avez les |
| 25 | strates, de soixante-dix-huit pour cent (78 %), |

| celle qu'on connaît, pour les besoins en capital |
|---|
| d'HQT par rapport à onze pour cent (11 %) pour HQD. |
| Et vous avez aussi l'affirmation que si le modèle |
| de MRI au deuxième boulet de la section a. Si le |
| modèle de MRI pour HQT n'est pas bien adapté et que |
| l'approche utilisée pour le traitement du capital |
| ne fait pas vraiment sens compte tenu de ces |
| particularités, les conséquences financières |
| pourraient être relativement importantes. |
| (13 h 28) |
| Et vous avez, aussi, vous avez le dernier |
| |

Et vous avez, aussi, vous avez le dernier boulet où il mentionne qu'un modèle qui pourrait être simpliste qui serait développé sur la base du revenu requis... sur la base seulement de revenu requis historique, une approche I-X génère des oscillations quant au rendement sur la base de tarification de plus ou moins deux pour cent (2 %) que les experts de Concentric qualifient de broad swings, je n'ai pas réussi à le traduire, là, mais bon, je ne voulais pas non plus interpréter leurs propos, c'est ce que vous allez retrouver.

Et ça, ça m'amène à la... je vous en fais une... vous savez, il y a une longue note de bas de page qui se retrouve à la page 9 et un simple mot, là, il reste quand même, sur ça que je veux couvrir

- 66 - Me Yves Fréchette

rapidement avec vous. Il reste quand même ce qu'on a comme preuve ici, c'est qu'il y a des oscillations qui sont importantes. Quand on parle de facteurs d'autour de deux pour cent (2 %), c'est quand même un élément d'importance. Si... quand on se place dans une situation où nos démonstrations sont claires, là, qu'on a une grande variabilité liée au coût du capital, ça doit influencer le design du MRI de façon importante. Parce que si le design ne... puis je vous soumets ça avec égards, là, si le design du MRI ne permet pas à HQT, à chaque année, de gagner son rendement, il s'agirait d'une situation de non-respect des principes de base énoncés par la Cour Suprême du Canada, je vous ai mis les décisions et les extraits.

Notre taux de rendement et la possibilité de le récupérer ne peut pas être déterminé comme le résultat d'une moyenne mobile appliquée sur un terme du MRI, au contraire. On doit être placé dans un modèle, avec un calibrage qui nous permet de gagner ce rendement-là à toutes les années. Et ça, c'est important. Parce que lorsqu'on est face... lorsqu'on est face à des situations où on a des oscillations importantes, on ne peut pas balayer ça sous le tapis, il faut prendre ça en considération.

| Je vous ai mis deux extraits, j'aurais pu |
|---|
| vous en mettre J'aurais pu vous citer l'arrêt |
| Oak, j'aurais pu vous en mettre plusieurs, le |
| contraste, c'est le suivant. C'est que dans la |
| décision D-2009-156, ce que la Régie disait, bon, |
| quand je regarde quand je regarde la |
| détermination ou quand je suis en détermination du |
| taux de rendement, j'ai toute la discrétion pour |
| déterminer qu'est-ce qui est le taux de rendement |
| ou d'appliquer la méthode qui m'apparaît la plus |
| appropriée. Ça, ça va. Mais la décision de la Cour |
| Suprême qui est citée juste ensuite, British |
| Columbia Utilities puis Electric Railway Utilities, |
| c'est dire oui, vous avez la discrétion c'est |
| une décision antérieure, là, mais Bien sûr que |
| la Régie a la discrétion d'utiliser la méthode de |
| la détermination du rendement. Mais pas de placer |
| l'utilité dans une position de ne pas être en |
| mesure de le faire. Et ça, c'est deux choses |
| complètement différentes. |
| Alors, je tenais à vous dire que lorsque |
| c'est l'argument que je voulais vous faire par la |
| note de bas de page 6, c'est que face à des |
| démonstrations où il y a une grande variabilité, ça |

exige encore plus de prudence dans le calibrage.

Parce qu'on ne déterminera pas le rendement sur une moyenne mobile après quatre ans d'application. On doit être... le Transporteur, comme toute autre utilité publique intensive en capital, a droit à un rendement sur son capital, et ce rendement-là, il doit être en mesure de le rencontrer à chaque année. Et ça, c'est un élément d'importance. Et je tenais à vous le souligner. C'est un argument juridique, s'entend, bien sûr.

Maintenant, si on revient, toujours dans la rubrique 2 du programme de capital d'HQT qui est différent d'HQD, à la rubrique B, on le retrouve à la page 9, alors il a été démontré qu'HQT ne peut pas gérer ses mises en service, l'expression de monsieur Coyne, je crois, c'était bien lui, c'était to yield a smooth revenue requirement. Alors, c'est l'effet de variabilité, là, qui... sur lequel il témoignait. Et ce, en raison de la taille et de la volatilité des projets mis en services d'année en année. Et il n'y a aucune preuve également que cette situation va changer. Donc, on a à l'avant, devant nous, une situation qui va... où cette variabilité-là va être amoindrie ou anéantie ou qu'elle ne sera plus présente.

Le troisième point, toujours sous cette

- 69 - Me Yves Fréchette

même rubrique, c'est que la variabilité du capital mis en service est beaucoup plus grande que l'OPEX pour HQT, ce qui est vrai pour toutes les catégories d'investissement. Et vous avez les références à l'égard des témoignages. Alors, ça milite encore plus, on voit que c'est vraiment au niveau du CAPEX, des dépenses de nature capitale où les variations sont grandes. Alors ça exige encore plus de soins, si vous me permettez, à l'égard du calibrage.

Le troisième élément à soutenir, là, des faits saillants des réponses à PEG sont évidemment que la proposition d'HQT favorise les gains d'efficience à l'égard du capital. C'est la meilleure stratégie à suivre pour réaliser des gains d'efficience. Évidemment... le premier boulet, là, c'est ce qui est à retenir du premier boulet, c'est que ce n'est pas en regardant le passé qu'on va être en mesure de déterminer nécessairement si les gains d'efficience vont se faire. Il faut examiner quelle est la meilleure stratégie, quelle est la meilleure... les meilleurs éléments à mettre en place pour déterminer l'efficience à venir. Et ça, c'est vraiment, on vous le soumet, que c'est notre proposition qui

- 70 - Me Yves Fréchette

| 1 | / \ | 7 |
|---|--------|----------------------|
| | anara | \sim \sim \sim |
| L | génère | CETA. |
| | | |

(13 h 33)

Évidemment, il existe deux grandes sources d'efficience, celle qu'on connaît tous, le modèle de gestion des actifs qui permet l'appariement et de prendre la meilleure décision à l'égard du capital existant. Et évidemment, tout l'efficience réalisée du déploiement des projets, ça, c'est sûr que c'est un élément... c'est un peu le corollaire de ce que je vous exprimais précédemment, ce qu'on a fait tout récemment.

Mais, il reste quand même une... c'est là où il dit l'application tout azimut du I-X quand on a déjà tous ces éléments d'efficience-là pourrait amener un désincitatif ou amener des comportements qui seraient sous optimaux et qui ne nous permettraient pas de réaliser l'efficience qui est déjà inhérente à tous ces modèles-là.

Alors, c'est ça, hein! C'est ce qu'il mentionnait, une application tout azimut de la formule I-X est de faible valeur car HQT a une capacité limitée à influer sur le rendement et l'amortissement en prenant des mesures pendant une période... une durée de quatre ans compte tenu du long délai pour planifier et mettre en oeuvre ses

PLAIDOIRIE

- 71 - Me Yves Fréchette

| 1 | ~ ~ |
|----------|----------|
| T | projets. |

(13 h 35) B8-C1

Il reste quand même que vous avez minimisé, vous avez voulu aussi mettre, pas mettre de côté, mais placer l'article 73 et les éléments qui le composent au bon endroit par rapport à l'équation tarifaire. Mais il reste quand même, et c'est un petit peu le... je vous disais tantôt, en faisant référence à madame Buithieu qui nous quitte pour la retraite, mais il reste quand même que lorsqu'on se présente devant vous avec un projet, il y a un travail qui est fait, où la Régie passe sur les objectifs. Vous avez vingt (20) ans de réglementation, des projets. Vous connaissez notre environnement. Souvent on est questionné sur les coûts unitaires à l'intérieur de certaines rubriques, de nos projets, et caetera.

Alors, c'est un élément de transparence important. Et c'est un élément qui aussi, même s'il n'est pas dans l'équation tarifaire pure, c'est un élément qui contribue à l'efficience du Transporteur. Parce que le test de raisonnabilité qui découle de l'examen, et qui découle de l'examen de ces projets-là par la Régie, est important. Ça, c'est inhérent à notre cadre réglementaire actuel.

| 다+ | $C \supset$ | $C \supset$ | 772 | perdurer |
|-----|-------------|-------------|-----|----------|
| Ľl, | Cd. | Ca | ٧d | perdurer |

Alors, oui, l'équation n'est pas la même...

le test de de l'article 49 et 73 sont différents.

Ils ont des finalités différentes. Mais ils ont des finalités tout aussi importantes. Parce que si on reçoit de votre part un signal négatif à l'égard d'un projet, c'est un projet qui ne va se déployer.

Pour nous, à chaque fois, l'autorisation, ce n'est pas quelque chose qui est bidon, si vous me permettez l'expression. L'effort est là. Et la Régie a l'expertise pour pouvoir challenger les projets puis est capable de les suivre, et les suit de façon adéquate.

L'autre boulet qui suit, toujours à la page 10, l'examen des dépenses d'investissement est un élément essentiel du cadre réglementaire. C'est ce que je viens de vous couvrir. Et c'est ce qu'il mentionnait également. Les dépôts des demandes d'autorisation améliorent également... et le MGA améliorent l'optimisation des investissements. C'es ce qu'il mentionnait. C'est ce que je viens de vous mentionner.

Ensuite, la rubrique IV, on aborde le modèle de gestion des actifs qui optimise, dont le rôle est d'optimiser les dépenses de nature

- 73 - M

| Me | Yves | Fréchette |
|----|---------|-----------|
| ME | 1 4 6 5 | rrechette |

capitale et de maintenance pour les actifs dans une perspective de long terme, en appliquant une analyse coûts-bénéfices pour produire les plus bas coûts à long terme. Il fait partie intégrante de la planification des investissements de HQT et est continuellement raffiné et amélioré.

Les opportunités annuelles d'examiner les résultats dans les divers forums de la Régie fournissent une visibilité sur le processus de planification des investissements. Tout autre approche, soit l'inclusion du capital dans la formule I-X, produira un résultat sous-optimal. Alors, on parle beaucoup de périmètre, de formule et puis de limiter les rendez-vous à la Régie en fonction de l'allégement réglementaire, et caetera. Mais il reste quand même un élément d'importance.

Lorsqu'on se présente ici, au-delà des arguments d'y aller progressivement avec un MGA qui... avec un mécanisme de réglementation incitative qui se déploie graduellement, mais il reste quand même un élément d'importance, quand le Transporteur vous présente les facteurs P, les facteurs ESP, les facteurs A et autres, le critère le plus important là-dedans, c'est celui de la discrétion de la Régie.

- 74 - Me Yves Fréchette

| Lorsque madame Roquet vient témoigner puis |
|---|
| demande un recalibrage en raison des résultats du |
| modèle de gestion des actifs, on ne peut pas penser |
| que c'est un incitatif à l'efficience. Parce que |
| quand on témoigne, quand on vient vous présenter |
| les choses, quand on fait la promotion d'un sujet, |
| c'est important. Est-ce qu'on va appliquer une |
| formule I-X de façon aveugle à toutes ces |
| situations-là en se disant, bon, on se reverra dans |
| quatre ans? Au contraire, la démarche du |
| Transporteur est prudente. C'est ce qu'on vous |
| propose, de prendre au fur et à mesure une démarche |
| qui soit mesurée pour faire face aux défis qui sont |
| devant nous. |
| Quand on réfère à la décision tarifaire, si |
| vous allez à une des premières sections, et on l'a |
| abordé en Vous n'avez pas besoin d'y aller, je |
| vais vous faire la lecture. Mais ce qu'on |
| mentionne, c'est où est-ce qu'on en est |
| aujourd'hui. C'est qu'on a un Et c'est ce qui a |
| été démontré. C'était le paragraphe 21 de la |
| décision. |
| Le Transporteur indique que la |
| proportion du parc d'actifs ayant |
| atteint cinquante pour cent (50 %) de |

- 75 - Me Yves Fréchette

sa durée de vie utile est passée de

soixante-cinq pour cent (65 %) en deux

mille huit (2008) à soixante-seize

pour cent (76 %) en deux mille seize

(2016).

Écoutez, c'est des défis qui sont importants avec une base de tarification aussi importante que la nôtre, avec des actifs répartis sur tout le territoire, et vous le savez, avec des résultats qui vous sont présentés dans le cadre du modèle de gestion des actifs où il y a plus mille arbres décisionnels, par exemple, qui sont mis en place pour déterminer le scénario le plus optimal.

Alors, d'intégrer ça dans une formule quand on un parc d'actifs vieillissant, fortement sollicité, avec égard, pour nous, c'est se placer dans une situation d'inefficience. Au contraire, ce qu'on souhaite, c'est de continuer l'échange avec la Régie, continuer l'échange avec les intervenants qui pourront faire valoir leur point de vue au fur et à mesure et de préserver la discrétion de la Régie et non pas une application d'un critère qui est un peu désincarné de notre réalité. C'est toute la différence entre notre proposition, et avec égard, celle qui est proposée par les autres. Avec

- 76 - Me Yves Fréchette

| 1 | les autres participants, évidemment, je vous dis ça |
|----|---|
| 2 | en tout égard, avec les autres participants. |
| 3 | (13 H 40) |
| 4 | J'arrive au point 5 maintenant. Si je retourne au |
| 5 | texte, à la page 10. La formule I-X n'autorisera |
| 6 | pas HQT à financer un niveau d'investissement en |
| 7 | capital optimal pendant la durée. Évidemment, c'est |
| 8 | toute la démonstration qui vous a été faite par la |
| 9 | suite. Alors, le premier boulet, les coûts en |
| 10 | capital, amortissement et rendement, devraient |
| 11 | augmenter d'environ trois pour cent (3 %) à |
| 12 | terme en terme de taux de croissance annualisé. |
| 13 | Ça distingue, évidemment, très clairement, HQD |
| 14 | d'HQT. Le capital est la chose qui est la plus |
| 15 | difficile à réussir à maîtriser. Et même monsieur |
| 16 | Lowry mentionnait, là, je pense qu'il a utilisé le |
| 17 | terme « stickiness », moi, j'ai traduit ça en |
| 18 | viscosité, là, avec de grosses augmentations |
| 19 | périodiques. Ce qu'il faut Et donc, j'irai plus |
| 20 | loin, là, je vais continuer. |
| 21 | La formule I-X appliquée au capital a |
| 22 | nécessité l'application de « trackers » qui sont |
| 23 | contentieux et difficiles à calibrer. Alors, on |
| 24 | veut embrasser tout par la formule I-X, puis |
| 25 | certains parlaient de la soupe à l'alphabet, là, |

Me Yves Fréchette

| mais on veut embrasser tout mais on veut tellement |
|--|
| embrasser tout puis dire que c'est simple, de I-X, |
| qu'on doit y ajouter une série on suggère d'y |
| ajouter une série d'ingrédients pour que ce soit |
| simple puis que ça fonctionne. |

Nous, on vous propose une approche différente. D'y aller de façon graduelle, étape par étape, en respectant notre structure de coûts, notre réalité. Et c'est là toute la différence, c'est là où tout prend sa nature. Et je pense que c'est là où le grand arbitrage de la Régie, si vous me permettez, aura à s'incarner. C'est soit la démarche étapiste ou soit une démarche on embrasse tout puis ensuite on détermine une série d'exclusions ou de rendez-vous qui devront avoir lieu au fur et à mesure pour essayer de capter une réalité qu'on pourrait, par ailleurs, capter dans la proposition du Transporteur, avec égard.

Et c'est ce que vous avez un peu à la page 11, dans la rubrique 6, qui suit. Et c'est le premier boulet. C'est que l'objectif de toute la complexité qu'on vous propose semble être de trouver un moyen de rationaliser l'utilisation du I-X appliqué au capital comme point de départ puis ajouter de la complexité pour tenir compte des

réalités d'HQT.

Alors, on dit: « C'est simple, on devrait aller vers le I-X, oubliez la soupe à l'alphabet d'Hydro-Québec, là, puis, non, mais on va mettre des " trackers ", on va mettre un autre « hot tub » pour récupérer... » Écoutez, là, c'est là qu'elle va être, la complexité. C'est là où le caractère contentieux, comme en Alberta, va se développer. On vous propose encore... et c'est là où la proposition du Transporteur et de ses experts, nous croyons, prend toute sa valeur, ces éléments contentieux là sont évités. Et ça n'empêchera pas une évolution dans une deuxième ou une troisième génération.

Et, d'ailleurs, monsieur Lowry lui-même anticipe la nécessité de demandes supplémentaires en capital. Je vous ai donné les référence aux notes sténographiques. Et ce qu'il ne faut pas oublier aussi c'est qu'on ne peut pas conserver, sur une période multiannuelle, des « over earnings », là, puis des choses comme ça, comme on semblait proposer, pour essayer de faire atterrir un modèle qui soit très, très englobant. Parce qu'en vertu de la loi, je vous ai mis l'article 15 de la Loi sur Hydro-Québec, qui nous oblige à

24

25

| 1 | retourner le dividende au gouvernement. On ne peut |
|----|---|
| 2 | pas le conserver. On a des ratios à respecter. Et |
| 3 | donc, le surplus susceptible de distribution doit |
| 4 | être distribué à chaque année lorsqu'il est |
| 5 | réalisé, à partir des états financiers consolidés, |
| 6 | dont le Transporteur fait partie. |
| 7 | J'arrive le point 7, si vous me |
| 8 | permettez, en chiffre romain, toujours à la page |
| 9 | 11. En ce qui concerne le facteur Z, un seuil |
| 10 | beaucoup plus bas est plus approprié pour HQT que |
| 11 | pour HQD. Bien, évidemment, c'est tout ce qui |
| 12 | concerne, là, les charges nettes d'exploitation, en |
| 13 | ce qui concerne HQT. |
| 14 | Pour le facteur X, évidemment, le débat est |
| 15 | bien campé, vous le voyez, là, c'est le |
| 16 | Transporteur propose la mise le jugement |
| 17 | éclairé, «informed judgement », c'est ce que vous |
| 18 | allez retrouver dans les versions anglaises, que |
| 19 | s'exerce le jugement éclairé de la Régie à cet |
| 20 | égard-là. Pourquoi? Parce que, évidemment, les |
| 21 | comparables sont difficiles, ça va exiger un |
| 22 | travail de réconciliation, et caetera. Il nous |

semble que pour une première génération, en allant

de l'avant avec le jugement, et la Régie connaît

très bien nos activités, qu'elle réglemente depuis

- 80 - Me Yves Fréchette

| 1 | de nombreuses années, vous connaissez aussi les |
|----|---|
| 2 | résultats qui ont été atteints, sans avoir une |
| 3 | certitude par rapport à ceux qu'on pourra atteindre |
| 4 | parce qu'il y aura des pressions qui vont |
| 5 | s'exercer. Le facteur I, qui est dérivé de la |
| 6 | première décision, est un facteur différent, ça va |
| 7 | être l'inflation qui va peut-être qui va nous |
| 8 | donner un résultat qui va être peut-être plus |
| 9 | moindre un petit peu que ce qu'on a connu dans les |
| 10 | précédents facteurs, ce qui va amener une pression |
| 11 | encore plus grande. Donc, la connexité entre le I |
| 12 | et le X est importante. Dans ce sens-là, bien, est- |
| 13 | ce que des études multifactorielles réalisées à |
| 14 | partir d'utilités en Norvège ou en Tasmanie ou que |
| 15 | sais-je, là, vont être d'une grande utilité pour la |
| 16 | Régie. Avec égard, je vous soumets que ce serait |
| 17 | une utilité toute, toute relative et qu'encore une |
| 18 | fois les meilleurs résultats ont été ceux qu'on a |
| 19 | atteints ici tous ensemble avec l'input des |
| 20 | intervenants, les représentations du Transporteur |
| 21 | et puis évidemment le jugement éclairé de la Régie. |
| 22 | (13 h 45) |
| 23 | Le point X en chiffres romains. Évidemment c'est un |
| 24 | petit peu ce que j'esquissais avec vous au départ, |
| 25 | c'est que comme il s'agit d'une première, alors |

21

22

23

24

25

| ~ | 201 | | | |
|---|-----|---|-------|--|
| | | | 0.1 | |
| | | _ | 8 I - | |

| 1 | l'approche conservatrice à l'égard de sa portée et |
|-----|---|
| 2 | des paramètres devrait être favorisée par la Régie. |
| 3 | Et j'arrivais à la section 3 qui sera les |
| 4 | « Fondements de la proposition du Transporteur ». |
| 5 | Me permettez-vous de prendre un petit verre d'eau? |
| 6 | Deux secondes. Merci. Alors c'est la rubrique 3 qui |
| 7 | est à la page 12 ou qui reprend ni plus ni moins |
| 8 | les fondements, cette fois-ci du point de vue du |
| 9 | Transporteur, au niveau de de sa proposition. |
| LO | Évidemment, vous avez les grands traits. |
| L1 | En conformité avec les constats d'Elenchus, |
| L2 | de Concentric, de la Décision et de nos |
| L3 | particularités en tant que Transporteur. Le premier |
| L 4 | boulet, un MRI adapté. Le deuxième, pas de MRI |
| L5 | applicable à des transporteurs nord-américains. Et |
| L 6 | ça, un petit point que j'avais oublié précédemment, |
| L7 | c'est sûr que c'est intéressant la Norvège, la |
| L8 | Slovénie, puis tout ça, c'est des transporteurs, |
| L 9 | c'est ça. Mais notre environnement est nord- |

les règles de la FERC, c'est des choses que vous connaissez. On est dans un environnement nord-américain. Alors peut-être qu'il y a des références, là, à des... à des sociétés étrangères,

ça vous sera encore peut-être d'une utilité, là,

américain. Les règles de la NERC nous influencent,

| | 7 1 1 1 / |
|--------|------------|
| T 011T | e limitée. |
| | |

Le troisième boulet qu'on a à la page 12, encore une fois la recherche de simplicité et d'une... dans le cadre d'une démarche prudente.

Toujours en construisant sur le cadre... les éléments du cadre réglementaire actuel qu'on a connu.

La conformité à... aux objectifs de la Loi à l'article 48.1. Alors l'amélioration continue de notre performance qui passe par le... dans le contexte bien sûr d'un réseau vieillissant fortement sollicité. Évidemment, le deuxième qui concerne la réduction des coûts, et ça, c'est vraiment toute la mise en place et c'est l'outil de base, là, pour la réalisation de l'efficience pour les prochaines années, celui de la mise en oeuvre du modèle de gestion des actifs. Et puis évidemment l'allégement réglementaire que vous avez déjà identifié dans la décision, c'est une démarche, là, qui sera étapiste avec des dossiers allégés dans la période. Alors notre... notre proposition est dans cette ligne-là.

On revient... l'autre boulet c'était la conformité avec les constats de la Décision, je vous les ai identifiés précédemment. Conforme à nos

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

particularités, évidemment. Un des réseaux de transport les plus complexes au Canada, puis c'est sûr ce qu'il ne faut pas oublier si on se met à comparer avec la Slovénie ou la Tasmanie, là, nous, c'est vraiment les centres de consommation qui sont très éloignés des centres de production. Beaucoup de paliers de conversion, de très longues lignes, des déplacements en continu, des équipements, de la compensation série en plusieurs endroits. Le nombre de... de postes de transformation exponentiel par rapport à l'importance de la charge au Québec, etc., etc. Ce sont toutes des choses qui nous distinguent. Et ça, c'est important de prendre ça, avec égard, en considération. Et c'est pour ça aussi que notre proposition est calibrée dans le sens qu'on vous offre.

Et c'est ce qui était dans la preuve et je vous l'ai repris. Vous avez aussi un réseau de transport dont les actifs sont vieillissants et hautement sollicités. Je suis moi-même vieillissant, alors je sais que je me dégrade tout doucement, là. Mais il reste quand même que les ratios que la Régie a retenus dans sa récente Décision sont d'importance et l'importance en est que c'est la clientèle. Tous les efforts qui sont

- 84 - Me Yves Fréchette

| consentis par le Transporteur en investissement, en |
|---|
| maintenance, des budgets de maintenance, c'est |
| toujours dans l'objectif que la clientèle continue |
| de bénéficier d'un indice de continuité aussi |
| valable que celui qu'on a jusqu'à maintenant. On ne |
| peut pas on ne souhaite pas réduire oui, il |
| pourra arriver des années où le modèle de gestion |
| des actifs, par son déploiement, n'exigera pas un |
| recalibrage. On n'est pas venu vous voir à chaque |
| année pour un recalibrage. Il y a des années même, |
| c'était esquissé dans la preuve, où ça pourrait |
| être en « moins », entre guillemets. Mais il reste |
| quand même qu'on doit permettre le déploiement de |
| ça. Et l'objectif c'est toujours le même : c'est de |
| fournir un service à toute la clientèle, que ce |
| soit celle de point à point On écoutait les gens |
| de Brookfield hier qui témoignaient sur la |
| transparence, l'importance, etc. Pas de souci, le |
| Transporteur adhère à ça. L'équité dans le |
| traitement, on vient de faire la Phase 2, là, avec |
| votre collègue madame Duquette. La transparence, |
| l'importance du traitement équitable des clients, |
| le Transporteur est tout à fait commis là, de façon |
| très grande à cet égard-là, mais on est aussi |
| commis avec la continuité de service et les gens |

- 85 - Me Yves Fréchette

| 1 | qui sont dans les marchés avoisinants comme |
|----|---|
| 2 | Brookfield bénéficient de la robustesse du réseau |
| 3 | de transport et ce malgré son vieillissement. Parce |
| 4 | que les coûts de, parce qu'à l'époque vous vous |
| 5 | souvenez, je pense que c'était dans votre dossier, |
| 6 | Monsieur Houle, on avait plusieurs scénarios là, |
| 7 | « run-to-failure », pérennité seulement ou le |
| 8 | déploiement du modèle de gestion des actifs et on |
| 9 | va aller plus loin dans les démonstrations |
| 10 | économiques. Mais il reste quand même que c'était |
| 11 | le scénario qui était de loin le plus performant |
| 12 | des trois et ça doit être pris, ça doit faire |
| 13 | partie de votre périmètre, parce que ça fait partie |
| 14 | aussi des particularités du Transporteur. |
| 15 | (13 h 50) |
| 16 | Vous avez le boulet qui suit là, après le |
| 17 | Transporteur vieillissant, le dernier boulet, la |
| 18 | structure de coûts qui est dominée par les coûts |
| 19 | associés aux investissements. Je pense que ça on |
| 20 | l'a bien, on le comprend bien. Vous avez tous les |
| 21 | extraits qui supportent l'affirmation bien sûr, le |
| 22 | recours au modèle de gestion des actifs pour la |
| 23 | détermination du scénario optimisé, vous avez ça |
| 24 | là. Vous avez aussi les extraits de la décision. À |
| 25 | la page 15, vous avez ça à peu près dans le milieu |

- 86 - Me Yves Fréchette

| 1 | là, après la citation en anglais, je m'étais fait |
|----|---|
| 2 | des petits Oui. Ce que je voulais vous dire, |
| 3 | c'est que Oui. Un élément d'importance aussi, |
| 4 | c'est que, puis ça s'incarne dans notre facteur P |
| 5 | là, le modèle de gestion des actifs, il reste quand |
| 6 | même que c'est unique et ça c'est le témoignage de |
| 7 | madame Roquet. Alors que ce soit dans l'industrie |
| 8 | au Canada ou en Amérique du Nord, Hydro-Québec |
| 9 | TransÉnergie est le seul à utiliser un modèle de |
| 10 | gestion des actifs qui optimise la relation entre |
| 11 | la maintenance et les investissements. D'autres |
| 12 | tentent d'optimiser mais seulement leurs |
| 13 | investissements pour assurer la pérennité du |
| 14 | réseau. Nous, on pousse ça un cran plus loin et ça |
| 15 | c'est toute la différence. Quand on veut se |
| 16 | comparer aux autres, il faut qu'ils fassent un |
| 17 | petit peu la même chose. Nous, notre démarche est |
| 18 | beaucoup plus agressive ou pousse plus vers les |
| 19 | charges. Toujours dans une démonstration évidemment |
| 20 | qu'on pose le bon geste au bon moment, puis que les |
| 21 | résultats économiques sont là, on s'entend là. Si |
| 22 | la stratégie de pérennité pure venait qu'à prendre |
| 23 | le dessus suite à vieillissement prononcé, on se |
| 24 | lancerait dans des on a vu les impacts |
| 25 | tarifaires, on s'en souvient tous ce qu'une |

stratégie de pérennité pure pourrait générer là. On n'est pas dans le même, Hydro-Québec ne se dirige pas vers ces scénarios-là. Et ce qu'on vous propose aussi, c'est que le facteur P ou la façon dont on présente le MGA ne peut pas exister ailleurs ou n'existe pas ailleurs, c'est vraiment propre à nous et c'est le fondement de notre proposition encore une fois au niveau de la gestion de nos investissements. Et que c'est évidemment une démarche que vous avez reconnue là, dans votre récente décision.

Au niveau des difficultés, vous avez ça à la page 15, je passe, toujours dans le même sujet, les difficultés de prévisibilité des besoins en investissements. On a tenté toutes sortes de démonstrations là, il y a quelques années, votre collège madame Duquette pourra vous en, on a eu, vous vous souviendrez là, quand vous cherchiez dans... quand dans les audiences du budget des moins de vingt-cinq millions (25 M) à connaître l'évaluation de l'impact tarifaire, on avait eu une audience sur les difficultés qu'on a à prévoir, comment les limites de l'impact tarifaire pouvaient être calculées. Ce que ça veut dire, c'est qu'on peut dans un monde d'absolu considérer que les

| 1 | prévisions c'est facile. Mais tout ça c'est |
|----|---|
| 2 | confronté à la réalité et la réalité du |
| 3 | Transporteur, c'est qu'à chaque année on a des |
| 4 | mises en service qui sont variables où on est |
| 5 | obligé de prendre comme dans le dernier dossier des |
| 6 | facteurs de glissement de huit cents millions |
| 7 | (800 M). C'est des sommes qui sont importantes. On |
| 8 | peut dire que sur la masse des revenus requis ou de |
| 9 | la base de tarification du Transporteur, mais il |
| 10 | reste, c'est marginal, mais il reste quand même |
| 11 | qu'il y a une certaine viscosité ou « stickiness » |
| 12 | là. Parce que c'est des sommes qui sont |
| 13 | importantes, puis le Transporteur fait ça dans quel |
| 14 | motif? Toujours pour améliorer son modèle, toujours |
| 15 | pour arriver avec une plus grande prévisibilité. |
| 16 | Est-ce qu'on va pouvoir jouer dans Est-ce que |
| 17 | là, ça c'est une source d'efficience d'appliquer un |
| 18 | I - X là, sur cette? Non. Le Transporteur fait |
| 19 | déjà les gestes qu'il faut pour faire en sorte |
| 20 | d'arriver avec une prévision qui soit centrée. Et |
| 21 | la raison elle est là, parce que la Régie exerce sa |
| 22 | discrétion, son jugement, scrute les actions du |
| 23 | Transporteur. On ne peut pas penser que ça c'est un |
| 24 | effet d'efficience, qui suscite l'efficience, ça il |
| 25 | n'y a pas de doute là-dessus. |

| 1 | Maintenant j'arriverais à la rubrique 3.2 |
|----|---|
| 2 | qui sont les caractéristiques propres là, du MRI |
| 3 | proposé par le Transporteur. Alors sur la base des |
| 4 | recommandations de Concentric, le Transporteur |
| 5 | propose une approche de MRI hybride selon laquelle |
| 6 | la composante des charges nettes d'exploitation des |
| 7 | revenus requis est assujettie à une formule « I-X » |
| 8 | alors que les autres composantes de revenus requis, |
| 9 | essentiellement associées aux investissements, |
| 10 | demeurent déterminées annuellement selon le |
| 11 | processus actuel de détermination du coût du |
| 12 | service. |
| 13 | (13 h 55) |
| 14 | Cette proposition reflète, vous avez ça dans |
| 15 | vous avez les citations qui appuient ça et vous |
| 16 | avez, un peu plus bas, |
| 17 | Cette proposition reflète la structure |
| 18 | de coûts du Transporteur qui est |
| 19 | dominée par les coûts associés aux |
| 20 | investissements. |
| 21 | Vous avez ensuite, à la page 17, la présentation de |
| 22 | la formule d'indexation I-X qui est proposée. Alors |
| 23 | je vais vous faire grâce, là, vous avez je vais |
| 24 | vous faire grâce, là, d'une lecture, là, vraiment |
| 25 | précise, si ce n'est que : L'ensemble des principes |

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Me Yves Fréchette

définissant les différents facteurs ou ajustements de la formule des charges nettes d'exploitation seront fixés pour le terme du MRI, les taux ou les coûts servant à leur établissement feront l'objet d'une mise à jour annuelle dans le cadre du dossier tarifaire sauf, évidemment, pour le facteur - dans notre proposition - pour le facteur de productivité, qui serait fixé pour la période de quatre ans.

Au niveau de la productivité, c'est ce que je vous mentionnais, l'approche du jugement qui est préconisé par le Transporteur, et évidemment, je veux vous revenir sur deux ou trois petits aspects, c'est qu'encore une fois, l'efficience réalisée par le passé ne sera peut-être pas nécessairement au rendez-vous, vous avez eu des témoignages à cet effet-là, il reste quand même que le modèle qui était en place nous a permis de réaliser de l'efficience, on veut préserver les incitatifs qui nous permettent d'aller encore plus loin, livrer encore de l'efficience, mais encore une fois, se baser seulement sur une décision historique pour déterminer ce que sera le facteur X est peutêtre... ça exiqe des travaux et des efforts, parce que la... encore une fois, les témoignages sont à

- 91 - Me Yves Fréchette

| 1 | l'effet que la plus au fur et à mesure |
|----|---|
| 2 | Puis c'est quand même il y a une certaine |
| 3 | logique, là, au fur et à mesure qu'on déploie |
| 4 | qu'on réalise de l'efficience, bien à un moment |
| 5 | donné, elle devient de plus en plus difficile à |
| 6 | réaliser, sauf les investissements qui peuvent |
| 7 | devenir de plus en plus importants. C'est une |
| 8 | équation, là, avec laquelle vous êtes beaucoup plus |
| 9 | familiers que moi, là, il n'y a pas de doute là- |
| 10 | dessus. |
| 11 | Alors les gains passés ne sont pas |
| 12 | économiques, et le facteur de productivité devra |
| 13 | également considérer l'efficience dans une façon |
| 14 | beaucoup plus globale en considérant le nouveau |
| 15 | facteur, évidemment, le facteur I que vous avez |
| 16 | qui est dérivé de la décision toute récente. |
| 17 | Au niveau du maintenant, du deuxième |
| 18 | boulet, si je reviens à la page 17, bien tout ce |
| 19 | qui concerne la maintenance liée à la pérennité, |
| 20 | c'est le déploiement du modèle de gestion des |
| 21 | actifs, je n'ai rien à ajouter, là, c'est les |
| 22 | éléments qui sont déjà là, à la page 17. |
| 23 | Au niveau de la page 18, maintenant, le |
| 24 | facteur de croissance, bien ce qu'on vous propose, |
| 25 | c'est de maintenir celui qui est déjà en place, qui |

| 1 | est évalué, là, pour évaluer la croissance des |
|----|---|
| 2 | charges nettes d'exploitation découlant des mises |
| 3 | en service des projets de deux catégories, |
| 4 | croissance et maintien et amélioration, c'est deux |
| 5 | catégories qui sont visées. |
| 6 | Au niveau des activités récurrentes, bien |
| 7 | vous les connaissez, elles sont bien identifiées, |
| 8 | qui exigeraient un rehaussement des charges nettes |
| 9 | en raison d'une hausse d'activité, mais encore une |
| 10 | fois, c'est soumis à votre détermination. |
| 11 | Alors le facteur de croissance C, |
| 12 | l'ajustement pour la maintenance P, l'ajustement |
| 13 | pour les activités récurrentes A entraînent un |
| 14 | rehaussement des coûts des activités de base, mais |
| 15 | par la suite, ce qu'il ne faut pas oublier, c'est |
| 16 | que le Transporteur est commis à faire de |
| 17 | l'efficience à partir de cette enveloppe-là. Alors |
| 18 | il sait ces éléments-là, à partir du moment où |
| 19 | la Régie les aurait approuvés, bien il y a de |
| 20 | l'efficience, le X pourra s'appliquer sur ces |
| 21 | éléments de coût-là qui se retrouveraient dans les |
| 22 | revenus requis. |
| 23 | Au niveau des éléments de suivi |
| 24 | particulier, bien évidemment, on c'est ceux sur |
| 25 | lesquels le Transporteur n'exerce que peu ou pas de |

contrôle et qui ne cadrent pas avec la trajectoire du I-X ou des activités de nature non récurrentes qui font l'objet d'un budget spécifique, on en a amplement, là, parlé, là, il n'y a pas de... il n'y a pas de... il n'y a pas de... à moins que vous ayez des questions, mais je pense que la preuve sur ces sujets-là, c'est assez clair, là.

Je vous amènerais maintenant à la rubrique 3.2.2, les autres composantes; alors les éléments considérés à titre d'autres composantes ne cadrent pas avec la trajectoire dérivés de la formule I-X et sont établis, donc, selon le coût de service, ils couvrent principalement des coûts liés aux actifs, alors... et ils reposent sur les élé... la proposition suivante, une structure de coût différente du Transporteur, amortissement, rendement, je vous ai mis... c'est une discussion qu'on a, là, je ne veux pas vous reprendre ça, à moins que vous ayez des questions précises, mais je vous ramène pour chacun des sujets des éléments qui forment la proposition.

La particularité, au dernier boulet de la page 19, des investissements et des mises en service du Transporteur, des investissements en croissance fortement conditionnés par les besoins

| 1 | des clients, bien sûr, les investissements en |
|----|---|
| 2 | maintien des actifs établis selon, déjà, le |
| 3 | scénario optimisé du modèle de gestion des actifs, |
| 4 | l'ampleur des investissements et des mises en |
| 5 | service, la variabilité au niveau des mises en |
| 6 | service d'une année à l'autre. Les dates des mises |
| 7 | en service réelles différentes des dates |
| 8 | initialement prévues, vous avez ça à la page 20 et |
| 9 | l'acuité des mises en service, là, qui est assurée |
| 10 | par le facteur de glissement qu'on vous propose, |
| 11 | là, annuellement. |
| 12 | Vient ensuite, à la rubrique 3.2.3 le |
| 13 | facteur Z au niveau du seuil de matérialité, je |
| 14 | sais qu'en phase 3, le calibrage, là, sera examiné |
| 15 | par la Régie, mais il reste quand même que le |
| 16 | seuil, là, de deux point cinq millions (2.5 M) en |
| 17 | proportion des charges nettes d'exploitation dans |
| 18 | nos revenus requis par rapport à des revenus requis |
| 19 | d'HQT par rapport à ceux d'HQD, là, on vous propose |
| 20 | de rester dans cette même dimension-là. |
| 21 | (14 h) |
| 22 | Au niveau de 3.2.4, bien tout ce qui |
| 23 | concerne les indicateurs, là, qui seront mis en |
| 24 | place au terme de la phase 3, un nombre restreint |

d'indicateurs qui sont, en se collant à ceux que

| vous avez déjà mis en place, qui bénéficient bien |
|---|
| sûr d'un historique et qui permettent de mesurer |
| les dimensions des activités du Transporteur avec |
| sa performance. |

Fiabilité, vous avez ça à la page 21, fiabilité, disponibilité, sécurité du public et des employés, satisfaction de la clientèle. Évidemment avec deux grandes trames qui sont d'être sous le contrôle de la division et d'être facilement mesurables.

Alors, je ne conclurai pas tout de suite, il y a une autre section que je veux faire, c'est rapidement de revenir sur les mémoires des intervenants pour pouvoir vous donner notre point de vue à cet égard-là. Donnez-moi deux petits instants, je ne retrouve pas... Ah! Le voilà. Je vais vous prendre une petite gorgée.

Maintenant, la position des intervenants.

Brièvement parce que, bon, je pense que la contestation est assez liée, là. Dans notre jargon juridique, on dit « contestation liée », ça veut dire que la Régie est bien informée des positions de part et d'autre. Mais, bon, je voulais vous donner quand même, pour que ce soit très clair puis qu'il n'y ait pas d'équivoque quand mes collègues

| 1 | vont | plaider, | là. |
|---|--------|-------------------|-----|
| _ | . 0110 | P = 0. = 0. 0 = 7 | |

Au niveau de, si je commence par l'AHQ-ARQ, alors évidemment, on émet l'opinion, aux pages 8 et 9 de leur mémoire que la proposition du Transporteur ne... je ne suis évidemment pas d'accord, mais je vous fais la... je vous énonce la position émise par l'AHQ-ARQ, à l'effet que notre proposition ne rencontre... la proposition du Transporteur ne rencontre pas les objectifs de la loi.

Alors, évidemment, CEA, je vous réfère... a administré un témoignage, dans sa présentation, je vous réfère en écho à cette préoccupation-là, à la présentation de CEA, à la page 11, aux notes sténographiques du volume 12, page 65 et ainsi qu'à la pièce HQTD-10, Document 2, page 11, où évidemment les experts de CEA font valoir la proposition du Transporteur qui est conforme aux trois objectifs de la loi.

Évidemment, en audience, le Transporteur explique également que le régime actuel comporte déjà des éléments empruntés à la réglementation incitative. On le sait déjà la formule, la formule paramétrique existait, et caetera, et donc que notre proposition actuelle vient la compléter,

- 97 - Me Yves Fréchette

| 1 | vient donc compléter le cadre réglementaire. Alors, |
|----|---|
| 2 | vous avez ça aux notes sténographiques volume 12, |
| 3 | pages 24 et 25. |
| 4 | Également, l'AHQ-ARQ, à la page 14, est |
| 5 | d'avis que la part des investissements dans les |
| 6 | revenus requis ne constitue pas un critère valable |
| 7 | pour déterminer l'inclusion ou non des |
| 8 | investissements dans la formule. Évidemment, on |
| 9 | n'est pas en accord avec ça pour les motifs |
| 10 | suivants : compte tenu de l'ampleur des coûts liés |
| 11 | aux investissements dans les revenus requis, de |
| 12 | leur variabilité dans le temps, de l'importance des |
| 13 | mises en service individuelles. On maintient qu'on |
| 14 | mérite que le MRI mérite une considération |
| 15 | particulière. On a repris l'analyse que je vous |
| 16 | souligne qu'on a repris, dans nos témoignages, |
| 17 | l'analyse qui avait été faite par la Régie dans sa |
| 18 | décision D-2017-043 sur le MRI du Distributeur et |
| 19 | qu'on avait conclu ou la Régie avait conclu que |
| 20 | l'approche prise pour le Distributeur ne pouvait |
| 21 | être et on en conclut plutôt nous-même que |
| 22 | l'approche proposée pour le Distributeur ne peut |
| 23 | être appliquée pour le Transporteur. |
| 24 | Vous avez ça aux notes sténographiques page |

25 33, rapidement je vous fais le verbatim :

- 98 - Me Yves Fréchette

| 1 | Ce qu'on a fait, pour le Transporteur, |
|----|---|
| 2 | c'est qu'on a repris le même format |
| 3 | d'analyse qui a été présenté par la |
| 4 | Régie dans sa décision et on est venu |
| 5 | appliquer les données du Transporteur. |
| 6 | Et on voit, pour les mêmes périodes |
| 7 | qui sont ciblées, dans le tableau |
| 8 | qu'on présente [], on voit que la |
| 9 | variation varie |
| 10 | bien, la variation, qu'il y a une variation, mais |
| 11 | c'était ça que la variation varie et qu'il y a une |
| 12 | variation |
| 13 | dans ces périodes-là de deux (2) à |
| 14 | trois pour cent (3 %) du côté du |
| 15 | Transporteur. [] |
| 16 | Alors, c'était dans les notes sténographiques du |
| 17 | volume 12, page 33. |
| 18 | Évidemment, les experts de CEA appuient |
| 19 | également la position du Transporteur et présentent |
| 20 | graphiquement l'analyse l'analyse réalisée par |
| 21 | PEG à l'égard du ROE, du rendement sur la base de |
| 22 | tarification qui peut être grandement affectée par |
| 23 | une indexation à la formule I-I, vous allez |
| 24 | retrouver ça I-X, vous allez retrouver ça aux |
| 25 | notes sténographiques, volume 12, page 53. |

(14 h 05)

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

L'AHQ-ARQ émet également l'opinion que la couverture de la formule proposée par le Transporteur est insuffisante. Évidemment, dans ses réponses aux demandes de renseignements, Concentric a aussi répondu à AHQ-ARQ à cet égard-là. Je vous réfère à la DDR-2, à la réponse 2.1 où on mentionne qu'il y a deux différences... Je traduis, c'est pour ça que ça va peut-être un peu saccadé, mais vous allez retrouver ça directement en langue anglaise. Il y a deux importantes différences entre HQT et HQD, soit la structure du capital où soixante-dix pour cent (78 %) des revenus requis découle du traitement du capital pour HQT. Et le deuxième élément, c'est la nature des projets en capital qui est différente. Alors, vous allez retrouver ça dans la réponse à la demande de renseignements.

Au niveau de l'AQCIE-CIFQ, bien, c'est déjà traité dans la plaidoirie principale, vraiment en écho à monsieur Lowry. Au niveau de Brookfield, rapidement, où on mentionne qu'il y aurait lieu, qu'ils émettent à la page 9, de procéder à une étude de productivité multifactorielle avec des données internes ou d'autres services publics. Je

- 100 - Me Yves Fréchette

| vous réfère au témoignage de monsieur Verret où il |
|---|
| mettait de l'avant l'approche du jugement sur la |
| durée du terme du MRI plutôt que la réalisation |
| d'une étude de productivité. Vous allez retrouver |
| ça au volume 12 aux notes sténographiques pages 96, |
| 97 où encore une fois il faisait état des très |
| faibles données comparables disponibles. Et c'était |
| aussi renforcé par le témoignage de monsieur Coyne |
| que vous allez retrouver aux notes sténographiques, |
| volume 12 page 98. |

Je m'excuse, c'est un peu plus aride, mais pour les collègues, c'est important qu'ils connaissent notre position. Sur la possibilité de participer à un balisage international avec d'autres transporteurs ayant un MRI pour déterminer le facteur X. Alors, monsieur Coyne émet des réserves quant à la comparabilité des économies et des structures de coûts pour chacune. Vous allez retrouver ça... Et donc ce n'est pas approprié, où que les bénéfices qui seraient à en tirer seraient tout à fait relatif. Vous allez retrouver ça aux notes sténographiques, volume 12 pages 152, 153.

Évidemment, page 12, Brookfield émet aussi l'opinion que l'établissement d'un MRI devrait viser notamment contrôler la question des

- 101 - Me Yves Fréchette

| investissements, qui ne seraient pas requis. Alors, |
|---|
| les commentaires du Transporteur, évidemment, avec |
| nos experts, on a expliqué en audience, en réponse |
| à une question d'ailleurs de vous, Madame Duquette, |
| que la planification des investissements vise à |
| rencontrer les obligations et que, compte tenu de |
| l'âge et de l'état du réseau, celui-ci peut |
| difficilement s'accommoder d'une trajectoire de |
| coûts dérivée d'une formule I-X, de plus un recours |
| à une formule pour fixer l'ensemble des revenus |
| requis ne permettrait pas de profiter des bénéfices |
| du modèle de gestion des actifs, soit la |
| détermination de scénarios optimisés à cet égard. |
| Vous allez retrouver ça dans les notes |
| sténographiques précisément au volume 13 aux pages |
| 10 à 18. C'est le témoignage principal de monsieur |
| Coyne lors du réinterrogatoire. |
| Rapidement au niveau de, bon, Brookfield |
| s'est exprimée à l'égard des indicateurs. Je pense |
| qu'on a rendez-vous en Phase 3 à ce sujet-là. On |
| n'y reviendra pas. Mais qu'encore une fois, on |
| |

Au niveau de la FCEI maintenant, qui estime qu'il est essentiel pour espérer offrir un

milite que pour ceux qui sont déjà en place

continuent à l'appliquer.

- 102 - Me Yves Fréchette

| incitatif minimal. C'est à la page 22 de son |
|---|
| mémoire. Que les investissements, que les éléments |
| de coûts liés à la base de tarification soient |
| inclus. Évidemment, monsieur Coyne a offert une |
| vision tout autre dans son témoignage. Vous allez |
| retrouver ça à la page au volume 12 à la page 66 |
| où a remis en question évidemment toute cette |
| pertinence-là d'appliquer la formule I-X au coût en |
| capital. Et c'est aussi renforcé par le témoignage |
| de monsieur Verret en réponse à une de vos |
| questions, Madame Duquette. Vous allez retrouver ça |
| aux notes sténographiques, volume 13 pages 10 à 18, |
| ainsi qu'au réinterrogatoire que j'ai fait la |
| journée du mercredi. |
| À moins que vous ayez des questions, |

À moins que vous ayez des questions, j'irais aux conclusions maintenant, qui sont celles que l'on retrouve dans l'argumentation principale qu'on vous a offerte, aux pages 22 et suivantes.

Alors, rapidement, le Transporteur vous soumet que l'atteinte des objectifs de l'article 48.1 est rencontré; l'amélioration continue de la performance et de la qualité du service est au coeur de notre action, et c'est ce qu'on souhaite réaliser et continuer de faire; que la réduction des coûts profitables aux consommateurs et au

- 103 - Me Yves Fréchette

| 1 | Transporteur va certainement pouvoir s'intégrer à |
|----|---|
| 2 | l'intérieur de la formule hybride qu'on vous |
| 3 | propose et que le MTR va vraiment participer à |
| 4 | l'atteinte de certains indicateurs de performance; |
| 5 | que l'allégement réglementaire est rencontré. |
| 6 | Le MRI qu'on vous propose est simple, |
| 7 | préserve la discrétion de la Régie sur des grands |
| 8 | pans du revenu requis. Et, ça, pour nous, c'est un |
| 9 | élément fondamental. La durée, évidemment, |
| 10 | initialement, notre expert et nous-mêmes proposions |
| 11 | une durée plus courte. Mais, bon, la Régie, ayant |
| 12 | recueilli les propos de tout le monde s'apparier, |
| 13 | on s'est apparié avec la décision. On vous propose |
| 14 | la durée de quatre ans. Qu'un seul examen |
| 15 | approfondi ait lieu à chacune des périodes. |
| 16 | (14 h 10) |
| 17 | Évidemment, on élimine la justification du dossier |
| 18 | ligne par ligne dans les périodes intermédiaires |
| 19 | pour les années 2, 3 et 4. Que le facteur de |
| 20 | productivité, évidemment soit fixé par le jugement, |
| 21 | ce qui devrait contribuer, encore une fois, à |
| 22 | l'allégement réglementaire. Et que le suivi des |
| 23 | résultats puisse se faire, comme vous l'avez |
| 24 | déterminé, à l'intérieur des rapports annuels, ce |
| 25 | qui, ça aussi, va pouvoir va contribuer à |

- 104 - Me Yves Fréchette

| 1 | l'allégement réglementaire. Quoique le tout va se |
|----|--|
| 2 | retrouver par la suite dans le dossier suivant, où |
| 3 | les gens pourront s'exprimer, à juste titre, sur |
| 4 | ces éléments-là. |
| 5 | Alors, vous avez donc, on vous demande, |
| 6 | dans le cadre de la phase 1, bien sûr, |
| 7 | respectueusement, d'accueillir nos conclusions. Je |
| 8 | ne vous en ferai pas la lecture, elles reprennent, |
| 9 | encore une fois, comme je l'ai si ce n'est que |
| 10 | d'approuver les caractéristiques du mécanisme de |
| 11 | réglementation incitative proposé par le |
| 12 | Transporteur. D'approuver l'implantation d'un MRI |
| 13 | de type plafonnement de revenus pour l'ensemble de |
| 14 | la clientèle du Transporteur selon la preuve de ce |
| 15 | dernier et selon l'approche hybride qui est |
| 16 | proposée. |
| 17 | Alors, vous avez toutes et chacune des |
| 18 | conclusions qui, ni plus ni moins, pour certaines, |
| 19 | est différente par rapport à la décision initiale; |
| 20 | pour d'autres, évidemment, s'y rapprochent et tout |
| 21 | ça vous est, évidemment, tout à fait |
| 22 | respectueusement soumis. Et j'espère, |
| 23 | respectueusement, offert par votre humble |
| 24 | serviteur. Oui? |

1 Me LISE DUQUETTE : 2 Maître Fréchette. Me YVES FRÉCHETTE : 3 4 Oui, je vous écoute. 5 Me LISE DUQUETTE : Deux petites questions. En fait, une question... 6 7 Me YVES FRÉCHETTE : Si je peux vous répondre, des fois je ne suis pas 8 9 capable, là, vous en avez des difficiles. 10 Me LISE DUQUETTE : Page 23. La deuxième, je ne sais pas, vous allez 11 12 être l'heureux élu de la question philosophique de 13 l'audience, que monsieur Verret a échappée. Mais je 14 vais vous prendre à la page 23. 15 Me YVES FRÉCHETTE : Oui, c'est bien. 16 17 Me LISE DUQUETTE : 18 Vous avez : 19 AUTORISER le Transporteur de déposer 20 le 1er août 2018... 21 Donc, c'est au moment de la tarifaire l'année 22 prochaine que vous voulez déposer des éléments liés

à la détermination du facteur X et non pas quelques

temps auparavant la tarifaire, c'est ce que je

23

24

25

comprends?

- 106 - Me Yves Fréchette

| 1 | Me YVES FRÉCHETTE : |
|-----|---|
| 2 | Ou selon toute autre date qu'il plaira à la Régie |
| 3 | de fixer. |
| 4 | Me LISE DUQUETTE : |
| 5 | Oui, mais votre préférence, ce serait en même temps |
| 6 | que la tarifaire, c'est ce que je comprends? |
| 7 | Me YVES FRÉCHETTE : |
| 8 | Bien, écoutez, je pense que c'est là que le débat |
| 9 | va se faire, c'est là que tous les échanges vont |
| LO | avoir lieu. Alors, on s'en remet à vous. Mais si on |
| L1 | cherche un forum où il peut y avoir des échanges, |
| L2 | si on cherche un forum ce qui est sur la ce |
| L3 | qu'on a à discuter, c'est là, puis on parle de |
| L 4 | façon empirique du sujet, bon. Mais on vous |
| L5 | propose mais, bon, avec tout |
| L 6 | Me LISE DUQUETTE : |
| L 7 | C'est parce qu'il n'y avait pas eu de date vraiment |
| L8 | de parlé lors de l'audience. C'était prochainement |
| L 9 | mais dans la décision qu'on vient de sortir pour le |
| 20 | Distributeur, on sort à la fin juin pour début |
| 21 | août, ça fait que |
| 22 | Me YVES FRÉCHETTE : |
| | |

Bien sûr. Bien sûr. Mais, bon, vous avez notre

23

indication...

PLAIDOIRIE HQT

- 107 - Me Yves Fréchette

| 1 | Me | LISE | DUQUETTE | : |
|---|----|------|----------|---|
| | | | | |

- J'en prends note.
- 3 Me YVES FRÉCHETTE:
- 4 Et puis, si vous me demandez les motifs, les motifs
- 5 c'est ceux que je viens de vous énoncer. Dans
- 6 l'intervalle, ce n'est pas vrai qu'on a fonctionné
- 7 sans facteur de productivité, à chaque année vous
- 8 posez ce geste-là ou... vous l'examinez, vous nous
- 9 posez des questions, ce n'est pas vrai que c'est
- 10 fixé en... si vous me permettez, en mouillant son
- doigt puis en le levant en l'air. Au contraire, il
- 12 y a une démarche qui est faite à chaque année, ici,
- à la lumière des résultats qu'on obtient, à la
- 14 lumière des questions qui nous sont posées par
- vous-même et des intervenants. Alors... mais, bon,
- il nous semblait que le meilleur forum, c'est celui
- qu'on vous propose mais, encore une fois, en toute
- 18 humilité, là.
- 19 Me LISE DUOUETTE:
- 20 Pas de problème.
- 21 Me YVES FRÉCHETTE:
- 22 C'est bien.
- 23 Me LISE DUQUETTE:
- Voici la question philosophique. Ça va, justement,
- 25 sur cette notion-là, de la performance du

- 108 - Me Yves Fréchette

| 1 | Transporteur. Vous l'avez mentionné, que le |
|-----|---|
| 2 | Transporteur a une excellente performance, et en |
| 3 | je crois que les intervenants l'ont noté et que |
| 4 | c'est pour ça qu'ils recommandent à la Régie de |
| 5 | vous laisser une liberté de gestion sur la presque |
| 6 | totalité de votre revenu requis, là, trois point un |
| 7 | (3.1), trois point deux milliards (3.2 M). Et, pour |
| 8 | reprendre les mots de monsieur Bastien, que vous |
| 9 | avez côtoyé, ce n'est quand même pas du petit |
| 10 | change. Alors, ça vous laisse |
| 11 | Me YVES FRÉCHETTE : |
| 12 | Que je côtoies pas encore, d'ailleurs, je vous le |
| 13 | dis, en vélo. |
| 14 | Me LISE DUQUETTE : |
| 15 | Vous lui direz : « Bonjour. » Alors, si ça vous |
| 16 | laisse quand même une immense liberté, c'est quand |
| 17 | même trois point deux milliards (3.2 M), où on vous |
| 18 | dit : « Bien, investissez en fait - |
| 19 | travaillez-le comme vous le croyez. » Et, en ce qui |
| 20 | me concerne, ce qu'ils vous demandent en contre- |
| 21 | partie de ça c'est de maintenir la qualité de |
| 2.2 | services que vous avez donnée jusqu'à maintenant. |
| 23 | Alors, moi, quand je regarde ça, je vois ça comme |
| 24 | un immense vote de confiance de leur part envers |
| 25 | votre gestion. |
| | |

- 109 - Me Yves Fréchette

| 1 | Alors, je me demandais il faut prendre |
|----|--|
| 2 | ça comme Un petit téléphone. Alors, je vois ça |
| 3 | comme un vote de confiance de leur part et non pas |
| 4 | comme une tentative de jambette, là, pour embêter |
| 5 | le Transporteur. |
| 6 | Me YVES FRÉCHETTE : |
| 7 | Pour nous, c'est une source de fierté. |
| 8 | Me LISE DUQUETTE : |
| 9 | Alors, je me demande, et voici la question |
| 10 | philosophique, qu'est-ce qui fait hésiter votre |
| 11 | client à se faire confiance dans sa capacité de |
| 12 | gestion? |
| 13 | (14 h 30) |
| 14 | Me YVES FRÉCHETTE : |
| 15 | Écoutez, vous allez me permettre c'est peut-être |
| 16 | le temps de la pause. Hein? J'aurais déjà, c'est |
| 17 | certain, quelques éléments de réponse, mais me |
| 18 | permettez-vous une petite pause de dix minutes, |
| 19 | Madame la Présidente? Et puis on pourra par la |
| 20 | suite peut-être esquisser un premier élément de |
| 21 | réponse à ça. |
| 22 | LA PRÉSIDENTE : |
| 23 | Nous reprendrons à deux heures trente (2 h 30). |
| 24 | Me YVES FRÉCHETTE : |
| 25 | C'est bien. Je vous remercie. |

- 110 - Me Yves Fréchette

| 1 | SUSPENSION DE L'AUDIENCE |
|----|---|
| 2 | REPRISE DE L'AUDIENCE |
| 3 | Me YVES FRÉCHETTE : |
| 4 | Alors rebonjour. Je vais essayer de Je n'ai pas |
| 5 | été relire Nietzsche, Au-delà du bien et du mal, |
| 6 | pour essayer de vous répondre ou Also Sprach |
| 7 | Zarathustra, Ainsi parlait Zarathoustra, Monsieur. |
| 8 | Revenons à nos moutons sans mauvaise blague, parce |
| 9 | que c'est une question importante. |
| 10 | Tout d'abord, si tout ce que j'ai dit ou si |
| 11 | les témoins qui ont témoigné, vous en percevez une |
| 12 | hésitation à se présenter ici devant vous pour |
| 13 | participer à la réglementation incitative, c'est |
| 14 | une fausse perception. Ça, je tiens à vous le dire. |
| 15 | Le Transporteur est commis depuis vingt (20) ans à |
| 16 | la réglementation de ses activités ici. Puis on va |
| 17 | continuer à évoluer avec vous puis à être un |
| 18 | partenaire, comme on l'a toujours fait. Ça, c'est |
| 19 | clair, je veux vous rassurer à cet égard-là. C'est |
| 20 | le premier point que je voulais vous mentionner. |
| 21 | Ça ne veut pas dire cependant qu'on n'est |
| 22 | pas On est tout à fait commis à cette |
| 23 | réglementation-là, mais elle doit être adaptée à |
| 24 | notre réalité. Ça, c'est fondamental. Fondamental |
| 25 | tellement que, est-ce que la latitude est toujours |

- 111 - Me Yves Fréchette

| 1 | pertinente? Ça dépend du résultat qu'on va obtenir. |
|----|---|
| 2 | Dans la mesure où on a un I-X tout azimut, on |
| 3 | rappelle, le I-X tout azimut, sans le |
| 4 | personnaliser, mais prenons un I-X qui n'est pas |
| 5 | celui qui est présenté par le Transporteur, si on |
| 6 | l'applique, les démonstrations qu'on a faites, puis |
| 7 | principalement dans la présentation en écho aux |
| 8 | éléments qui étaient calculés dans la décision pour |
| 9 | les représentations à l'égard du Distributeur, ce |
| 10 | qu'on a constaté, c'est que lorsqu'on applique ces |
| 11 | éléments-là, les revenus requis qui sont dérivés |
| 12 | d'une formule I-X qui embrasserait l'ensemble |
| 13 | seraient insuffisants pour couvrir nos besoins et |
| 14 | livrer les services qui sont attendus par nos |
| 15 | clients. Et, ça, c'est important. |
| 16 | Je vous ramène à la présentation d'HQT où |
| 17 | on a présenté, lorsqu'on combinait l'amortissement |
| 18 | et le rendement sur les actifs combinés, à des |
| 19 | écarts de deux (2 %) à trois pour cent (3 %). |
| 20 | Alors, dans ce temps-là, la latitude, c'est que les |
| 21 | revenus ne seront pas suffisants pour combler les |
| 22 | besoins de transport qui sont devant nous |
| 23 | simplement en faisant l'exercice combiné comme la |
| 24 | Régie l'a fait sur l'amortissement et le rendement. |
| 25 | Et ce que ça va nous amener à faire, c'est |

- 112 - Me Yves Fréchette

Les démonstrations qu'on a faites, c'est clairement, et surtout en écho à la décision de la Régie, de démontrer une variabilité importante, démontrer une insuffisance des revenus requis. Et c'est là où un I-X tout azimut affecterait directement vraisemblablement le rendement attendu par l'actionnaire. Et c'est là où je vous ramènerais à la note de bas de page 6 que je vous ai présentée. Et c'est des éléments qui sont indésirables.

Ce qu'on vous propose, il n'y a aucune hésitation à aller avec un I-X qui est hybride, qui est adapté à notre situation, qui pourra évoluer dans le temps. Mais encore une fois, un I-X tout azimut, avec les démonstrations qui vous sont faites au niveau de la variabilité, au niveau de la

- 113 - Me Yves Fréchette

couverture où l'insuffisance des revenus requis est à l'horizon, avec un I qui est recalibré, au Québec en plus, avec un facteur de productivité que vous allez déterminer sous peu, peut mettre beaucoup de tension sur cette enveloppe-là et amener à des gestes qui seront sous-optimaux quand on a tous les ingrédients de la réglementation qui est en place et qui nous a amené des résultats jusqu'à maintenant.

Je vous remercie de la question. Je ne veux pas que vous prenez ça comme étant confrontant. Au contraire, c'est pour que ça participe à l'échange d'idées. Puis je vous en remercie beaucoup. Vous avez toujours le courage de nous poser des questions qui sont difficiles, qui nous poussent dans nos retranchements puis de nous expliquer. Puis je tiens à vous en remercier. Ça nous permet tous d'aller plus loin. Puis c'est la même chose à l'égard des témoins. Je ne peux pas être moins ferme que je le suis là. C'est que ce I-X là tout azimut nous placerait dans une situation qui serait tout à fait contraire à celle qu'on souhaite au terme de l'audience.

(14 h 34)

| 1 | LA PRÉSIDENTE : |
|----|---|
| 2 | Je vous remercie beaucoup. |
| 3 | Me YVES FRÉCHETTE : |
| 4 | C'est moi qui vous remercie. |
| 5 | LA PRÉSIDENTE : |
| 6 | Alors, ça compléterait notre échange? |
| 7 | Me YVES FRÉCHETTE : |
| 8 | Oui. Ça complète pour moi. Alors, je vous remercie |
| 9 | encore une fois de l'écoute. |
| 10 | LA PRÉSIDENTE : |
| 11 | Merci. |
| 12 | Me YVES FRÉCHETTE : |
| 13 | Merci. |
| 14 | LA PRÉSIDENTE : |
| 15 | Alors, j'inviterais Maître Neuman pour SÉ-AQLPA. |
| 16 | PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN : |
| 17 | Bonjour Madame la Présidente, bonjour Madame, |
| 18 | Messieurs les régisseurs, Dominique Neuman pour |
| 19 | Stratégies énergétiques et l'Association québécoise |
| 20 | de lutte contre la pollution atmosphérique. |
| 21 | J'aimerais vous ramener à quelque chose |
| 22 | qu'on a entendu il y a très longtemps. Parce qu'on |
| 23 | a beaucoup travaillé depuis ce temps-là, mais on a |
| 24 | commencé ce dossier avec le rapport de la firme |
| 25 | Elenchus. Et une des choses qui est ressortie de ce |

rapport, c'est que dans la recherche de nouveaux modes de réglementation, de nouveaux modes de réglementation allant au-delà de la formule traditionnelle du coût de service plus le rendement sur la base de tarification, ce qu'Elenchus nous apprend c'est qu'il y a plusieurs voies possibles.

La formule paramétrique où on imagine où l'on formule, on imagine une grande équation, où on inclut tout et tout rentre dans cette équation et après on n'a qu'à appuyer sur le bouton annuellement puis ça donne un résultat, ce n'est pas la seule manière de réformer la réglementation. I-X n'est pas la seule manière de réglementer toutes les activités d'un assujetti.

Il y en a qui poussent des grands cris dans la présente audience, qui disent que c'est terrible que la formule I-X qui est proposée par le Transporteur et que, dans ses grandes lignes, que nous appuyons, qu'elle ne couvrirait qu'une infime partie des coûts du Transporteur, étant donné que celui-ci est très intensif en capital et, donc, une grande partie du coût de service annuel dépend des investissements qui sont réalisés. Donc, ces gens-là en poussant de grands cris disent qu'il faudrait mettre davantage de choses dans cette grande

formule paramétrique de manière à ce que toutes ces dépenses-là, ces dépenses qui résultent des investissements, ces dépenses d'amortissement soient inclues dans la formule.

Ce que nous espérons vous avoir souligné, ce dont nous espérons vous avoir convaincu c'est qu'il y a déjà des outils, d'autres outils dont la Régie dispose pour améliorer la réglementation, autre que la simple application d'une formule paramétrique.

Elenchus nous avait donné l'exemple de ce qui se passe en Grande-Bretagne où, dans un processus qui est plus complexe que ce que quiconque propose ici, on se fixe des objectifs et à partir de ces objectifs on définit les coûts idéaux, les coûts qui seraient nécessaires pour accomplir ces objectifs, qu'il s'agisse de charges ou d'investissements, et ensuite donc, on fait ce grand exercice au préalable et à partir de là on vérifie si l'entité publique est capable d'accomplir ces objectifs à moindre coût que ce qui a été estimé initialement.

Mais ça c'est quelque chose d'énorme puisqu'il faut fixer les objectifs, trouver les coûts idéaux, qu'ils soient ni sous-évalués ni sur

| 1 | évalués, dans le cadre d'un processus régulatoire |
|----|---|
| 2 | et ensuite vérifier annuellement si l'entité |
| 3 | publique réussit à accomplir ses objectifs à |
| 4 | moindre coût que ce qui était prévu. |
| 5 | (14 h 39) |
| 6 | Une autre manière de mieux réglementer une |
| 7 | entité publique, parce que les moyens, les méthodes |
| 8 | qu'on recherche sont des méthodes qui visent à nous |
| 9 | sortir du court terme, à nous sortir des processus |
| 10 | annuels où, chaque année, on reçoit les prévisions |
| 11 | de coûts, ou dans chaque dossier, on reçoit des |
| 12 | prévisions d'investissements, et les décider au cas |
| 13 | par cas. Ce qu'on recherche, c'est d'avoir |
| 14 | d'essayer de sortir du court terme, d'aller à plus |
| 15 | long terme. Mais ces outils, on les a. |
| 16 | On a donné l'exemple, monsieur Fontaine a |
| 17 | donné l'exemple dans son témoignage, d'abord, de |
| 18 | l'outil de planification décennal qui est déposé |
| 19 | dans chaque cause tarifaire du Transporteur depuis |
| 20 | la cause R-398 excusez-moi 3401, je suis dans |
| 21 | les quatre mille, maintenant. R-3401-98, où et |
| 22 | c'était une des demandes que le RNCREQ et |
| 23 | Stratégies Énergétiques avaient réussi à convaincre |
| 24 | la Régie à l'époque de demander au Transporteur de |
| 25 | déposer annuellement ce type de pièce, et c'est |

1 fait depuis ce temps-là.

Donc, on a une vision globale à long terme des besoins d'investissements du Transporteur dans toutes les catégories, besoin qui regroupent à la fois les grands investissements majeurs et les autres, plus routiniers, de moins de vingt-cinq millions (25 M), donc tous ces investissements sont dans un outil de planification. La Régie de l'énergie, pour l'instant, fait peu avec cet outil de planification. Elle examine, elle interroge le Transporteur, mais elle ne joue pas de rôle proactif par rapport à cela.

Si la Régie le voulait, elle pourrait jouer un rôle plus actif dans l'examen de cette planification de manière à atteindre les objectifs que la Régie se fixe. Si l'on souhaite trouver des moyens de faire croître le réseau et de le maintenir à moindre coût, il y a moyen d'examiner cela dans le cadre d'un processus de planification. Cela permet d'avoir une vision globale qui n'est pas dépendante d'une formule annuelle d'augmentation.

Également, au Québec, nous avons la chance d'avoir quelque chose que peu d'autres juridictions ont, qui est l'autorisation préalable à la fois des

| 1 | grands projets de plus de vingt-cinq millions |
|----|--|
| 2 | (25 M) par la Régie de l'énergie qui a, dans son |
| 3 | règlement d'application, qui requiert que l'entité |
| 4 | qui demande l'autorisation d'un investissement lui |
| 5 | fournisse de l'information sur les alternatives |
| 6 | possibles. La Régie a peu utilisé jusqu'à |
| 7 | maintenant son pouvoir d'examiner ces alternatives |
| 8 | et je il y a peu ou pas de cas où la Régie a |
| 9 | requis de l'entité en question qu'elle fasse |
| 10 | qu'elle réalise l'alternative plutôt que le projet |
| 11 | qui était soumis pour autorisation, mais c'est |
| 12 | quelque chose que la Régie pourrait développer. |
| 13 | Également, pour les investissements de |
| 14 | moins de vingt-cinq millions (25 M), ceux-ci sont |
| 15 | adoptés par blocs dans une cause annuelle et la |
| 16 | Régie a déjà demandé au Transporteur ou celui-ci a |
| 17 | offert de développer des stratégies à long terme |
| 18 | pour la planification de ces investissements, il y |
| 19 | a la stratégie de gestion de la pérennité, il y a |
| 20 | également d'autres considérations que la Régie a |
| 21 | émises pour d'autres types d'investissements non |
| 22 | liés à la croissance pour essayer de contrôler |
| 23 | l'évolution des coûts et ces outils existent. |
| 24 | La Régie peut les utiliser, elle peut les |
| 25 | développer, elle peut les modifier, donc il y a |

21

22

23

24

25

| 1 | tout ce coffre à outil, pour reprendre une |
|----|---|
| 2 | expression qui avait été utilisée à une certaine |
| 3 | époque, qui est disponible à la Régie. Donc, I |
| 4 | moins X n'est pas le seul moyen. |
| 5 | Ce que je vous soumets, c'est que la Régie |
| 6 | ne trahit pas son souhait d'améliorer la |
| 7 | réglementation en allant chercher du côté de ses |
| 8 | autres outils plutôt qu'en essayant de forcer les |
| 9 | coûts, les coûts d'amortissements qui résultent des |
| 10 | investissements, à l'intérieur de la formule qui |
| 11 | serait appliquée annuellement, la formule I moins |
| 12 | X. Même ceux qui la proposent trouvent que cela |
| 13 | pourrait être problématique parce qu'il y a |
| 14 | certains certaines évolutions de coûts sont |
| 15 | sont en dent de scie ou en marche d'escalier. Le |
| 16 | terme en anglais c'est « lumpy ». |
| 17 | (14 h 44) |
| 18 | Et certains ont essayé de trouver des |
| 19 | moyens de gérer cela, peut-être en faisant un comte |
| | |

moyens de gérer cela, peut-être en faisant un comte de frais reportés. Donc... et cela démontre que la simplicité apparente d'inclure... d'inclure les coûts d'amortissement dans la formule I-X n'est pas aussi... enfin elle est apparente, mais elle n'est pas... elle n'est pas réelle et que... et qu'en bout de la ligne on se trouve à requérir plein

| 1 | d'autres | contre-outils | pour | contre-balancer | се | que |
|---|-----------|---------------|------|-----------------|----|-----|
| 2 | 1'on aura | a inclus. | | | | |

Donc notre proposition est d'appuyer la proposition du Transporteur de limiter aux dépenses d'opération la formule I-X qui sera utilisée pour ses activités.

Mais parallèlement la Régie pourrait et même devrait, dans sa décision à intervenir, mieux expliquer ce qu'elle peut faire et ce qu'elle entendrait faire avec les autres outils que je viens d'énumérer. Cela rassurera peut-être ceux qui, justement, s'inquiètent que les coûts de capitaux ne sont pas inclus dans I-X et cela permettra de développer le processus davantage, de donner des... des instructions éventuelles pour... pour les formations futures qui auront à la fois à statuer, bien d'abord sur les causes tarifaires où seront présentés les plans d'investissement sur dix (10) ans et sur les demandes d'approbation spécifiques selon l'article 73 ou globales, toujours selon l'article 73 annuel.

Donc la Régie pourrait mieux coordonner ce qu'elle souhaite pouvoir se développer de ce côté avec le fait qu'il y aurait une formule I-X limitée seulement aux dépenses d'opération.

| 1 | Une autre des raisons pour lesquelles c'est |
|----|---|
| 2 | souhaitable, nous avons élaboré là-dessus, c'est le |
| 3 | modèle de gestion des actifs. En théorie, et la |
| 4 | littérature dit et les experts disent qu'en théorie |
| 5 | une entité réglementée est incitée à moins faire |
| 6 | d'entretien de manière à avoir plus |
| 7 | d'investissements à faire puisque les les |
| 8 | investissements vont accroître sa base de |
| 9 | tarification et donc son rendement. En théorie, |
| 10 | c'est ça. |
| 11 | En pratique, ce n'est pas ce qu'Hydro- |
| 12 | Québec TransÉnergie fait. En pratique, on a nous |
| 13 | avons eu l'occasion de voir TransÉnergie dans |
| 14 | diverses causes tarifaires récentes et ce qu'on |
| 15 | constate c'est qu'elle se bat pour pouvoir |
| 16 | accroître ses ses opérations de maintenance |
| 17 | préventive de manière à éviter ou retarder ses |
| 18 | investissements. C'est contraire à ce |
| 19 | qu'objectivement on pourrait dire qu'elle aurait |
| 20 | intérêt à faire puisqu'elle réduit ainsi la |
| 21 | capacité la croissance de sa base de |
| 22 | tarification et donc son rendement. |
| 23 | Mais c'est ce qu'Hydro-Québec fait, puis la |
| 24 | Régie au cours de quelques décisions récentes a |
| 25 | résisté aux demandes d'Hydro-Québec d'accroître sa |

1 maintenance préventive et on voit qu'Hydro-Québec 2 revient à la charge, elle réussit petit à petit à 3 convaincre un petit peu plus la Régie à chaque 4 fois. Il nous semble que c'est la voie à suivre, c'est la bonne voie à suivre, à la fois 5 6 économiquement et environnementalement parce que cela limite, cela réduit les ressources qui sont... 7 qui sont consacrées aux actifs. C'est mieux de 8 9 réparer plutôt que de laisser se dégrader et 10 ensuite de remplacer. Donc la Régie, selon nous, devrait 11 12 encourager la poursuite de... du modèle de gestion des actifs et accepter l'exclusion qui est proposée 13 par Hydro-Québec TransÉnergie, l'exclusion du 14 15 facteur P pour couvrir ce type de dépenses, de 16 manière à ce que ces dépenses soient non pas 17 incontrôlées, mais qu'elles sortent de l'automatisme d'une formule paramétrique et 18 qu'elles soient décidées, comme elle l'a été 19 20 jusqu'à présent, qu'elles soient décidées annuellement... que son application soit décidée 21 annuellement par la Régie qui, on en est 22 23 convaincus, saura faire preuve d'un bon jugement 24 pour autoriser suffisamment d'entretiens préventifs de manière à réduire les besoins d'investissements 25

1 nouveaux.

(14 h 49)

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Il y a une proposition que nous avons logée dans notre mémoire et qui a été discutée oralement, et il y avait une question de la formation làdessus. Nous avons proposé que, si la Régie croit que malgré tout cela le Transporteur a encore besoin d'un incitatif supplémentaire pour limiter ses investissements, nous avons proposé un mécanisme, que nous avons nommé le « mécanisme de compensation pour perte de rendement ». Lequel offrirait une récompense à HQT, qui serait calculée annuellement lors des causes tarifaires, à moins que la Régie trouve un moyen d'en faire une équation, mais cela pourrait être déterminé annuellement. Ce serait une récompense à HQT qui serait basée sur la perte de son rendement sur les investissements qui auraient été évités par son modèle de gestion des actifs. Ça c'est si la Régie croit que ce qu'on a déjà actuellement n'est pas suffisant. D'après nous, ça l'est. Ça l'est, on voit, Hydro-Québec

cherche à réaliser davantage d'entretiens

préventifs pour réduire ses investissements. Mais

si la Régie pense qu'un investissement... qu'un

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

incitatif supplémentaire est nécessaire, cela pourrait être un tel mécanisme. On tient à préciser que ce qui serait compensé c'est les pertes de rendement. Donc, ce ne serait pas les... il n'y aurait pas de compensation pour le fait qu'on n'aurait pas eu d'amortissement des actifs dans le revenu requis. Il y avait peut-être une ambiguïté lorsque la question a été posée en audience mais, le mécanisme, c'est un mécanisme de compensation pour les pertes de rendement. Est-ce que ce serait cent pour cent (100 %) ou une partie des pertes de rendement? C'est quelque chose qu'il faudrait évaluer, nous ne nous prononçons pas là-dessus de façon définitive. Ce n'est pas nécessairement cent pour cent (100 %), ça pourrait être une partie de la perte de rendement. Évidemment, la perte de rendement, après qu'on aurait soustrait de cette perte le fait qu'il y ait des dépenses supplé... on trouverait un moyen de soustraire le fait qu'il y ait des dépenses

Il dit, ce serait, si la Régie pense qu'un outil supplémentaire est nécessaire, d'ajouter un certain outil pour récompenser davantage Hydro-Québec. Et, finalement, c'est une récompense à son

supplémentaires qui sont requises pour l'entretien.

| 1 | modèle de gestion des actifs, c'est pour la |
|----|---|
| 2 | récompenser d'entretenir plus pour investir moins. |
| 3 | Un autre outil qui a été évoqué par la |
| 4 | formation, par madame la régisseure Duquette, à la |
| 5 | page 128 des notes sténographiques du vingt-six |
| 6 | (26) avril. C'était la possibilité qu'il y ait des |
| 7 | projets spécifiques. Que si, par hasard, si ça |
| 8 | adonne qu'il y ait un projet spécifique |
| 9 | particulièrement bénéfique, en ce sens qu'il permet |
| 10 | d'éviter soit d'autres investissements ou qu'il |
| 11 | permet je vais essayer de reprendre le terme |
| 12 | employé qu'il soit particulièrement significatif |
| 13 | en termes d'efficience. Si un projet particulier |
| 14 | survient, que la Régie, ça pourrait être un autre |
| 15 | outil à sa disposition, pourrait opter d'accorder |
| 16 | un traitement tarifaire particulier aux dépenses |
| 17 | qui résulteraient d'un tel projet pour à titre |
| 18 | d'incitatif supplémentaire. |
| 19 | Et, ça, ça dépendrait du fait, est-ce qu'on |
| 20 | aurait le capital dans l'I-X ou est-ce qu'on ne |
| 21 | l'aurait pas? Mais, dans les deux cas, il pourrait |
| 22 | y avoir une formule qui serait imaginée par la |
| 23 | Régie, elle pourrait avoir utiliser cette |
| 24 | discrétion soit au moment de l'autorisation du |
| 25 | projet, soit au moment de l'inclusion dans la base |

1 tarifaire. Elle pourrait décider, de façon 2 spécifique, de lui accorder un traitement qui 3 refléterait cet incitatif. Par exemple... en tout 4 cas, ça pourrait être aussi au niveau du rapport 5 annuel que ça se ferait, éventuellement. Donc, 6 c'est un autre outil que la Régie pourrait 7 utiliser. (14 h 54) 8 9 Donc, ceci étant dit, c'était le point 10 central sur lequel je voulais attirer votre 11 attention. Quant au reste, nous réitérons ce qui a 12 été dit dans la preuve, écrite et orale, et qui 13 reprend les différents facteurs d'exclusion. Quant 14 à nous, on avait choisi dans notre mémoire, de 15 mettre, d'appeler tout exclusion, de ne pas séparer avec des lettres, différentes lettres, P, C, Z, Y, 16 de tout appeler exclusion. Hydro-Québec choisit de 17 les séparer, possiblement que ça pourrait être 18 19 utile, donc nous avons exprimé notre facteur avec 20 l'exclusion du facteur P. Évidemment il faudrait un 21 facteur C de croissance qui permette de comparer 22 des pommes avec des pommes d'une année à l'autre, 23 de rentrer dans l'équation le fait que le réseau 24 lui-même a un facteur de croissance.

Les facteurs exogènes, les facteurs

| 1 | exogènes Z qui pourraient éventuellement inclure un |
|----|---|
| 2 | facteur A, à moins qu'on, que ce soit un facteur |
| 3 | distinct, un facteur A dépendant du fait que |
| 4 | l'exogène serait récurrent ou pas. Donc, il |
| 5 | pourrait y avoir des Z récurrents et des Z |
| 6 | Enfin, excusez, des Z non récurrents qui seraient |
| 7 | les vrais Z et les Z récurrents qui seraient les A. |
| 8 | En plus des Y, qui, eux, ne sont pas exogènes, mais |
| 9 | sont récurrents quand même. |
| 10 | Et à cela s'ajouteraient les différents |
| 11 | comptes de frais reportés que la Régie peut, a déjà |
| 12 | dans certains cas ponctuellement décidé et qu'elle |
| 13 | pourrait décider à l'avenir. Et monsieur Fontaine |
| 14 | dans sa preuve a donné l'exemple du coût de passage |
| 15 | au PCGR des États-Unis. |
| 16 | Éventuellement, d'un budget exceptionnel de |
| 17 | maintenance additionnelle qui serait supplémentaire |
| 18 | à tout ce qu'on vient de mentionner, le traitement |
| 19 | des c'est-à-dire le coût d'implantation |
| 20 | d'application des normes de fiabilité et des |
| 21 | programmes d'assurance qualité et d'innovation |
| 22 | technologique. |
| 23 | Et, c'est ça, nous réitérons comme cela a |
| 24 | été décidé pour Hydro-Québec Distribution, que le |
| 25 | facteur de productivité X devrait être décidé par |

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

la Régie annuellement selon son bon jugement. Et annuellement, on voit qu'on a déjà la date, ce serait le premier (ler) août qu'il serait déposé en même temps que la cause tarifaire.

Et on verra dans quelques années s'il y a un moyen plus systématique, plus formel de calculer ce facteur de productivité X, mais là-dessus on avait déjà fait des remarques au tout début du dossier à l'effet qu'il n'y a pas de magie aux études de productivité parce qu'il faut inclure dans les études de productivité aussi des produits matériels, et il faut s'assurer qu'on ne les balaye pas du calcul. Donc, si éventuellement on se rend là, nous aurons des choses à dire pour s'assurer que s'il y a une étude de productivité, qu'elle inclue bien tout ce qui doit être inclus. Et finalement, nous sommes d'accord que comme pour le Distributeur, le facteur d'inflation devrait être externe à l'entité réglementée, qu'il ne devrait pas dépendre de l'inflation interne de certains postes de dépenses.

Oui. Deux remarques. D'abord sur, en réponse à une interrogation de la Régie. Monsieur Fontaine, dans son témoignage, avait mentionné, avait fait mention du taux de pertes. Simplement

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

pour vous, pour attirer votre attention sur le fait qu'il y a bien sûr des moyens de réduire le taux de pertes, mais qui sont coûteux en termes d'investissement. Donc, le taux de pertes est justement une des nombreuses considérations à être prise en compte lorsque la Régie, à la fois examinera les projets individuellement ou elle examinera globalement ceux de moins de vingt-cinq millions (25 M) qui seront groupés ensemble ou dans sa planification de dix (10) ans, ça fait partie, mais c'est une des considérations, pas la seule, où des choix auront à être faits. Est-ce qu'on garde un taux de pertes plus élevé? Est-ce qu'on laisse le taux de pertes croître? Est-ce qu'il y a un coût? Un coût éventuellement pour le client du transporteur? Est-ce qu'on laisse ce taux de pertes croître ou est-ce qu'on investit davantage pour le réduire, il y a des choix à faire et à mesure que les citations évoluent. (14 h 59) Et finalement, sur ce que la Régie devrait faire dans... lors de l'examen du rapport annuel, nous avons fait certaines propositions dans le dossier d'Hydro-Québec Distribution, elles n'ont pas été nécessairement toutes accueillies, mais on

1 va vous les refaire quand même.

Et peut-être pour le Transporteur, ce serait plus important que la Régie ait un rôle plus actif que ce qui se passe actuellement lors du dépôt administratif des rapports annuels, qu'elle ait un rôle proactif lors de l'examen des rapports annuels du Transporteur.

Les choses ne sont pas simples, les choses ne sont pas linéaires, il y a des dépenses en dents de scie, des investissements en dents de scie, donc il y a des imprévus. Il y a aussi le fait qui a été signalé par quelques intervenants qu'il est arrivé parfois que des investissements planifiés ne soient pas réalisés. On verra ce qui arrivera avec l'évolution du modèle de gestion des actifs, est-ce qu'il y aura des dépenses qui ne seront pas réalisées?

Et il faudrait que la Régie se garde une discrétion, à la fois de refuser ou d'accorder un traitement particulier si elle est insatisfaite de certains coûts supplémentaires qui surviennent, mais aussi si elle est insatisfaite de certaines réductions de coûts qui surviennent.

Je donne un exemple et je ne suis pas en train de dire que c'est ce qui risque de se passer,

| 1 | mais si Hydro-Québec ayant un beau plan, un beau |
|----|---|
| 2 | modèle de gestion des actifs dont elle fait |
| 3 | approuver un budget dans un facteur P une année |
| 4 | donnée et si, à la fin de l'année, on s'aperçoit |
| 5 | qu'elle n'a pas réalisé ce qui était son objectif |
| 6 | dans son modèle de gestion des actifs et qu'elle a |
| 7 | réduit ses dépenses, il me semble que la Régie |
| 8 | devrait avoir le moyen de faire quelque chose face |
| 9 | à cela. Ce n'est pas son pouvoir ne se limite |
| 10 | pas à approuver ou refuser les coûts. Il nous |
| 11 | semble que la Régie peut exiger que si un modèle de |
| 12 | gestion des actifs si le modèle de gestion des |
| 13 | actifs du Transporteur n'a pas été appliqué, elle |
| 14 | peut exiger que ce qui aurait dû être fait le soit |
| 15 | et le meilleur moment pour le faire, c'est au |
| 16 | moment du rapport annuel. |
| 17 | Et il y a eu quelques il y a eu quelques |
| 18 | exemples dans les lors de l'examen des rapports |
| 19 | annuels de Gaz Métro où la Régie a été plus |
| 20 | proactive. Un exemple qui me vient en tête, il y |
| 21 | avait un programme d'efficacité énergétique dans le |
| 22 | domaine gazier, dans le domaine du dans le |
| 23 | secteur CII qui donnait des résultats |
| 24 | exceptionnellement bons. Mais ces résultats |
| 25 | exceptionnellement bons, quand on les examinait, |

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

venaient... ils étaient conformes à ce qui avait été décidé, le programme avait été adopté, il a été appliqué, il donnait des bons résultats. Gaz Métro ne contrevenait pas à ce programme. Mais en examinant le rapport annuel, la Formation de la Régie s'est aperçu que si ces résultats étaient exceptionnellement bons, c'est parce qu'il y avait un problème dans le programme lui-même. Donc, à cette occasion, la Régie avait décidé de suspendre l'intégration dans le revenu requis de ce qui résultait des gains de... et je pense même des coûts, des coûts du programme et des gains qui en résultaient dans le rapport annuel, jusqu'à ce que Gaz Métro réforme ce programme parce qu'il était trop généreux, il y avait trop d'opportunistes, c'était ça le problème à l'époque, jusqu'à ce que Gaz Métro réforme ce programme dans une cause tarifaire à venir. Donc c'était un des outils que la Régie avait, donc elle s'est aperçu d'une anomalie dans un rapport annuel et, du point de vue régulatoire, tout était correct, Gaz Métro n'avait rien fait de mal, elle avait appliqué ce qu'on avait déjà

décidé. Mais la Régie s'est aperçu de cette

anomalie imprévue pour dire, je profite de cette

| 1 | occasion pour suspendre un coût jusqu'à ce que vous |
|----|---|
| 2 | reveniez dans une cause tarifaire pour régler le |
| 3 | problème. |
| 4 | Et c'est le genre de choses que la Régie |
| 5 | devrait pouvoir faire dans le cas du Transporteur |
| 6 | également. S'il y a une anomalie, avoir la |
| 7 | flexibilité de prendre des mesures pour générer une |
| 8 | solution aux coûts. Et cela devrait se faire, selon |
| 9 | notre suggestion, dans le cadre d'une audience |
| 10 | publique devant une Formation décisionnelle. C'est |
| 11 | parce que ce genre de pouvoir ne peut pas être |
| 12 | exercé simplement au moyen d'un contrôle |
| 13 | administratif. Ça fait que ça termine mes |
| 14 | représentations. Je vous remercie beaucoup. |
| 15 | (15 h 04) |
| 16 | LA PRÉSIDENTE : |
| 17 | Merci, Maître Neuman. |
| 18 | Me DOMINIQUE NEUMAN : |
| 19 | Merci beaucoup. |
| 20 | LA PRÉSIDENTE : |
| 21 | Alors, il est quinze heures (15 h 00), nous allons |
| 22 | suspendre jusqu'à demain matin neuf heures |
| 23 | (9 h 00). |
| 24 | AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE |
| 25 | |

| 1 | |
|----|--|
| 2 | |
| 3 | SERMENT D'OFFICE : |
| 4 | |
| 5 | Je, soussigné, Claude Morin, sténographe officiel, |
| 6 | certifie sous mon serment d'office que les pages |
| 7 | qui précèdent sont et contiennent la transcription |
| 8 | exacte et fidèle des notes recueillies au moyen du |
| 9 | sténomasque, le tout conformément à la Loi. |
| 10 | |
| 11 | ET J'AI SIGNÉ: |
| 12 | |
| 13 | |
| 14 | |
| 15 | |
| 16 | CLAUDE MORIN (200569-7) |